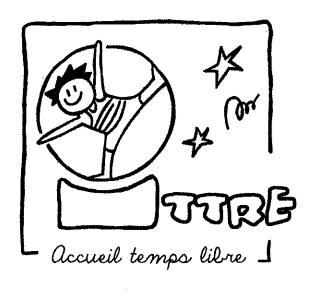


ADMINISTRATION COMMUNALE D'ITTRE



PROGRAMME DE

COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE

COMMUNE D'ITTRE

PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE

Afin de répondre de manière positive à la demande, sans cesse croissante, émanant des personnes qui ont charge d'enfants, de solutions leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ; de répondre à leur souci d'assurer un bien être et un épanouissement de leurs enfants ; de répondre au besoin révélé de coordonner les différentes proposition d'accueil existantes sur son territoire ; de répondre au besoin révélé d'inscrire ces offres d'accueil au sein d'un agenda afin d'éviter les « moments creux » et les « doublons» ; de répondre aux souhaits exprimés par les animatrices des lieux d'accueil ;

la Commune d'Ittre a décidé de s'inscrire, dès le départ, dans la logique du décret du 3 juillet 2003, modifié par le décret du 26 mars 2009, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Ce décret, communément appelé « Décret ATL-Accueil Temps Libre » prévoit la mise en place d'un programme de Coordination Locale (CLE) qui se doit d'être coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé, celui de notre commune.

C'est dans cette optique que la Commune d'Ittre a conçu son programme CLE; pensé dans l'idée d'une offre d'accueil globale, inscrite dans une dynamique de qualité, adaptée aux souhaits et aux besoins des parents et des enfants, alliant plaisir et épanouissement.

La commune d'Ittre en est à son $4^{\text{ème}}$ programme CLE. Il s'agit donc ici plus d'un renouvellement que d'une refonte complète d'un « système qui tourne ».



2

PROGRAMME CLE 2020-2025

Objectif général et principal poursuivi :

<u>Assurer la continuité de l'offre d'accueil organisée</u> sur le territoire communal tout en visant <u>l'amélioration de la qualité de l'accueil</u> dans les différents sites d'accueil extrascolaire de l'entité, tant durant les périodes scolaires que les périodes de congés scolaires.

Besoins pertinents révélés par l'état des lieux :

L'état des lieux réalisé en 2019 a révélé principalement un manquement en termes **d'information**. Les parents sont globalement satisfaits de l'accueil organisé ainsi que de l'offre proposée, tant durant les périodes dites scolaires que durant les périodes de congé. Ils font cependant état de la difficulté de recouper les informations.

Plusieurs demandes spécifiques ont été posées dans le cadre du **programme d'activités extrascolaires**. Certaines de ces demandes pourraient trouver écho, d'autres sont émises alors qu'elles se trouvent déjà dans le programme ... (preuve qu'il faut travailler l'information). Les langues se retrouvent dans les souhaits mentionnés ainsi qu'un développement des activités pour les plus jeunes et une recherche d'activités plus spécifiques pour les plus grands ...

Plusieurs demandes sont également apparues en termes de diversité des activités sportives.

Certaines remarques mettent en avant le manque de disponibilité ou d'attention aux enfants de certains accueillants, à certains moments. Les périodes les plus visées sont les périodes dites d'accueil « simple ».

Les enfants expriment, quant à eux, des demandes d'ordre plus « pratiques » :

- Plus de jeux dont extérieurs (surtout les grands)
- Des coins calmes et des activités organisées (dont, principalement durant les périodes d'accueil dit « simple »).
- Dans le cadre du programme d'activités : du dessin pour les plus grands, du tennis (encore au programme d'activités il y a 2 ans), de l'équitation, de l'anglais (également démontré par le sondage au sein des écoles)
- Un stage « réparation vélo »



Outre ce qui est déjà mis en place, ce qui devrait être réalisé afin d'apporter une réponse aux besoins révélés :

Réorganisation et dynamisation des périodes d'accueil dit « simple ».

Réorganisation et dynamisation des rassemblements du mercredi après-midi: par l'organisation d'ateliers en tournante, plus variés, afin qu'ils s'adressent à des enfants différents.

Information aux parents : regrouper l'information et la développer au sein du site communal – onglet extrascolaire.

Locaux : poursuite des travaux d'amélioration des lieux d'accueil – principalement celui de l'école communale d'Ittre dit « les Modules ». Travail sur la sécurisation du chemin d'accès vers ce site.

Jeux d'intérieur et d'extérieur : Mise en place de « boites de jeux tournantes » au sein des sites. Réfléchir à la possibilité de créer une ludothèque.

Activités extrascolaires et stages sportifs : recherche de nouveaux partenaires afin de répondre aux demandes spécifiques et travail en collaboration avec les écoles pour l'organisation d'activités « langues » dans le cadre scolaire/temps de midi ou extrascolaire.

Formation des accueillants: Tous les animateurs de l'équipe sont formés mais il semble important de se focaliser sur la formation continuée afin de guider les animateurs vers des formations qui permettraient de développer leurs acquis, de répondre à leurs « manques », de leur donner des appuis pour contrer leurs faiblesses et surtout, pour les redynamiser dans leur métier en leur offrant des possibilités d'ouverture vers des domaines non-appréhendés: communication non-violente – gestion des conflits – activités « nature » - jeux de groupes , ...

Evaluation des accueillants : Les animateurs, en étant évalués, pourraient probablement mieux se situer par rapport à leur métier, par rapport à leurs points forts et leurs points faibles, se regarder avec un peu de recul, de manière positive et constructive. L'évaluation est à comprendre ici comme un moyen de reconnaissance et de valorisation des personnes œuvrant dans le secteur.

Attention particulière à apporter à :

La gestion et la dynamisation des équipes ainsi qu'à une meilleure intégration des nouveaux membres.

- → Travail en équipe sur un **projet d'accueil plus spécifique** à chacune des implantations. Travail en partenariat avec les accueillants. Objectif : recentrage des accueillants sur le bien-être de l'enfant et l'importance de leur mission.
- → Création de chartes de vie au sein des 4 sites en partenariat avec les enfants et les accueillants.
- → Mise au point d'un « Modus Operandi » de comment fonctionne le site habituellement (pour faciliter l'entrée de nouveaux membres ou de remplaçants).



INFORMATIONS GLOBALES

1. Les Opérateurs qui participent au programme

L'opérateur principal de notre programme CLE est l'Administration Communale qui, durant :

- → l'année scolaire coordonne et organise un accueil au sein de 4 sites :
 - Le site d'accueil de l'Ecole Libre de Virginal
 - Le site d'accueil de l'Ecole Libre d'Ittre
 - Le site d'accueil de l'Ecole Communale de Virginal : la « Maison Chabeau »
 - Le site d'accueil de l'Ecole Communale d'Ittre : les « Modules »
- → <u>les périodes de congé scolaire</u> coordonne et organise un accueil principalement sur un seul de ces sites : Le site d'accueil de la « Maison Chabeau »

L'Administration communale travaille <u>en partenariat avec des Associations</u>, dont le centre d'intérêt est l'enfant, et qui sont désireuses de se joindre au programme d'activité mis en place durant l'année scolaire et/ou au programme de stages ou encore aux « journées découverte » durant les congés scolaires.

Ces associations, opérateurs partenaires, sont :

- L' «Art qui show »
- Pas à Pas
- Le retour des Palombes
- Le Judo Club « Kakémono »
- Inspire
- Equinoa
- Grandi'Ose
- Crazy Circus
- Harmonie DSC
- Equinoa
- Inteyacht
- ·· · · · · ·

Le programme CLE de notre commune couvre les périodes suivantes :

- Le temps avant et après l'école : dès 6h45/7h le matin et ce jusque 18h30
- Le mercredi après-midi : de 12h à 18h30
- Les journées pédagogiques
- Toutes les périodes des congés scolaires : dès 7h30 le matin et jusque 18h30



Collaboration entre les Opérateurs qui participent au programme :

Durant l'année scolaire

La Commune organise l'<u>accueil</u> au sein des deux écoles des deux réseaux d'enseignement situées sur son territoire (soit 4 écoles = 4 sites d'accueil).

L'équipe des accueillants extrascolaires est donc, durant l'année scolaire, « divisée » en fonction des besoins sur les quatre implantations. Il s'agit néanmoins d'une seule équipe ce qui sous-entend :

1. Des réunions de coordination par site

Objectifs: Réelle coordination

Ecoute des besoins et/ou les éventuelles difficultés en temps réel

Passage et/ou réception des informations en direct (fiabilité et rapidité de

transmission)

Gestion quotidienne du service

Relais Commune/coordination ATL/Directions/Parents vers les Animatrices.

Mise en place de différents projets ponctuels au sein des différents sites d'accueil, tels que les goûters intergénérationnels, les réalisations dans le cadre des festivités du

Centre Culturel, ...

2. Des réunions de coordination de toute l'équipe

Ces réunions ont lieu au sein de l'Administration Communale et regroupent les animatrices des 4 implantations.

Objectifs: Renforcement de l'esprit d'équipe

Transmission de certaines infos/demandes/besoins aux autorités compétentes

Passage et/ou réception des informations en direct

Evaluation de l'équipe, du service

Evaluation du programme d'activités – mises au point pratiques

Moment de rencontre et de dialogue Permet l'écoute des attentes de chacun

3. Une participation en commun à certaines formations

Telles que le BEPS, les avant-midis de l'extrascolaire ainsi que d'autres formations en « nomade » dans le cadre de la formation continuée.

Il est à noter que l'organisation de ces formations en groupe est de plus en plus compliquée. Une formation sous-entend le remplacement de l'animateur qui se forme ... Les accueillants au sein des différents sites d'accueil n'étant pas en surnombre, il nous est pratiquement impossible d'organiser ces formations durant l'année scolaire (exception faite des formations en ½ journées placées le mercredi matin). Les formations de groupes sont donc principalement organisées durant les congés scolaires.



La Commune a également mis en place un <u>programme d'activités</u> dans le souci de répondre au mieux aux besoins et souhaits révélés par l'état des lieux initial. Celui-ci regroupe une multitude d'activités différentes tant sportives que culturelles organisées et animées par des associations, des professionnels et autres acteurs qui collaborent avec la Commune dans le but d'offrir aux enfants un programme varié et de qualité.

Le programme d'activités, pensé afin de répondre aux attentes exprimées, a été établi en fonction des propositions de <u>partenariats</u> émanant principalement d'associations situées sur le territoire communal et dont le champ d'action est l'enfant (voir point 1).

Il est donc revu et remanié chaque année scolaire en fonction des nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées (trop ou trop peu d'inscrits), des dédoublements à programmer en fonction de la demande, ...

Il est clôturé dans le courant de l'été pour pouvoir être distribué avant la Saint-Rémy, fête des associations, afin de permettre aux parents et aux enfants de rencontrer la plupart de nos partenaires avant de poser leur choix. Les activités débutent vers la mi-octobre et se terminent mi-juin.

Le programme d'activités extrascolaire couvre la période directement après l'école, soit de 15h15 à 18 heures 30 (13h à 18h30 le mercredi) – hors périodes de congés scolaires.

Toutes les activités ont lieu sur le territoire communal et ont comme point de départ le site d'accueil des enfants. Ils y sont pris en charge par un de nos animateurs et sont conduits vers les lieux d'activité au moyen du minibus communal affecté à l'accueil extrascolaire.

Le lieu où se déroule l'activité est repris au sein du programme, tout comme l'éventuel trajet en minibus organisé.

Dès la fin de son activité, chaque enfant est reconduit au sein du site d'accueil de départ.

Les parents qui souhaitent conduire leur enfant eux-mêmes aux activités en ont bien entendu la possibilité, tout comme les parents des enfants qui ne fréquentent pas nos sites d'accueil.

Annexes : Programme d'activités 2019/2020 Règlement



Durant les vacances scolaires

En réponse au souhait révélé par l'état des lieux initial, d'une certaine cohérence et une meilleure gestion au niveau de l'organisation des divers stages, activités ponctuelles, animations vacances organisés sur le territoire communal et ceci principalement dans le but d'éviter des « doublons » (plusieurs activités différentes, plusieurs organisateurs à la même période) face à des périodes non-couvertes ; la Commune organise un accueil durant toutes les périodes de congés scolaires de 7h30 à 18h30.

Cet accueil peut cependant revêtir des formes différentes en fonction des périodes de vacances :

A. Les Animations Vacances

Des « Animations vacances » sont actuellement organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente (carnaval-une semaine)
- Première semaine des vacances de printemps (pâques)
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Durant ces 6 semaines, le service met en place sous la dénomination « Animations vacances » ; des activités sur base d'un thème choisi, des jeux de plein air, des animations ludiques, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires ; développe des ateliers d'expression, des activités sportives dans des locaux communaux ou à l'extérieur (locaux d'associations, piscines, ... déplacement en car communal), organise des visites à thème, des excursions, des visites culturelles, ...

Durant ces périodes, les enfants sont accueillis à la « Maison Chabeau », dès 7h30 et ce jusque 18h30 et animés de 10 heures à 16 heures en fonction d'un thème précis, choisi en collaboration avec l'équipe.

Pour exemple, en annexe : Programme des Animations Vacances de l'été 2009

Le taux de fréquentation aux activités proposées dans le cadre des Animations Vacances permet la subdivision des enfants en de nombreux groupes d'âge ce qui induit : un taux et une qualité d'encadrement, des activités et un timing, adaptés à chaque enfant.

2018/2019	Fréquentation		Fréquentation
Carnaval	73	Pâques	77
Eté : Juillet	114	Eté : Août	126

Les Animations Vacances sont centralisées et ont lieu dans le triangle formé par :

- la « Maison Chabeau »: 4 groupes de plus petits
- l'école communale maternelle de Virginal : cour et module de psychomotricité
- la salle polyvalente de Virginal : groupe des grands et des géants



B. <u>Un Accueil dit « simple » et collaboration avec des asbl partenaires dans l'organisation de</u> stages

- Semaine des congés de Toussaint
- 2 semaines des congés de Noël/Nouvel-an
- 2ème semaine des congés de Pâques
- Vacances d'été, hors périodes couvertes par les Animations Vacances (voir ci-dessous)

Durant ces périodes, les enfants sont accueillis à la « Maison Chabeau », dès 7h30 et ce jusque 18h30. Les animateurs chargés de l'accueil sont désignés au sein de l'équipe extrascolaire, en fonction du nombre d'inscrits. Les enfants sont en général peu nombreux en ces périodes. (Participation moyenne : 15 enfants).

Cet accueil simple peut être couplé avec un ou plusieurs stages du programme mis en place par le service, en partenariat avec les acteurs locaux ou avec une ou plusieurs « journées extraordinaires » ou « journées découvertes ».

Le programme de stages en partenariat avec le service communal :

Le partenariat, dans le cadre de l'organisation de stages durant les congés scolaires, mis en place dès le premier programme CLE, a été pensé dans l'optique de varier les possibilités d'accueil données aux familles, tout en garantissant un accès à tous les enfants.

Ainsi, en contrepartie des locaux prêtés à titre gracieux aux associations partenaires, à l'utilisation éventuelle du mini-bus pour une visite ou un aller-retour vers la piscine, de la publicité faite pour le stage par le service ATL, notamment dans les écoles (mail d'information aux parents via la « gazette des parents » ou le listing scolaire), via le site internet communal, la page Facebook communale et de la possibilité donnée aux enfants de fréquenter le site d'accueil avant et/ou après le stage, l'association garantit un tarif « accessible à tous », l'inscription du ou des stages dans une grille horaire visant une répartition harmonieuse des stages durant toutes les périodes non-couvertes par les Animations Vacances, ainsi qu'une priorité donnée aux enfants fréquentant nos écoles ou habitant l'entité.

Les stages organisés en partenariat avec la commune restent ainsi abordables et s'approchent du coût demandé pour les « animations vacances » communales.

Le partenariat mis en place est acté par une convention qui précise les droits et obligations des 2 partenaires. Cette collaboration permet, depuis de nombreuses années, l'organisation de différents stages en journées complètes (9h/10h - 16h).

Le programme de stages mis en place durant les périodes de congés scolaires (hors périodes d'animations vacances) est revu et remanié chaque année en fonction des éventuelles nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, de la disponibilité des locaux communaux et des transports nécessaires.

Ont, à ce jour, participé à cette forme d'accueil durant les congés scolaires :

- L'Art qui show
- Le tennis club d'Ittre
- Le Judo-Club Kakémono



- Le cercle Equestre des Milami
- Emilie Buscema
- Nico et Jean
- La Palette du Ry-Ternel
- Harmonie DSC
- Grandi'Ose
- Equinoa
- Inspire
- Pas à Pas
- La Caravane Gypsy
- ...

Les avantages actuels du partenariat pour la commune :

- Les congés scolaires se construisent sur base d'un calendrier découpé et les « plages d'activité » de chacun sont respectées.
- Garantie de qualité : signature d'une convention de partenariat qui décrit les obligations de l'opérateur (assurances code de qualité nombre d'animateurs, ...)
- Service aux parents: plus de choix, diversification des activités en fonction des « plages », information groupée (tout-cartable) + service d'accueil complémentaire (ex: Equinoa et Pas à Pas organisent une garderie à partir de 8:00. Certains enfants passent d'abord par notre service car l'horaire parents le nécessite ... + pour l'enfant)
- Vue sur le tarif demandé par l'association et négociation par rapport à ce tarif (afin de rendre le stage « accessible »)
- Vue sur les horaires minimum de stage

Les avantages actuels du partenariat pour l'association:

- Locaux gratuits ou facturés à « prix coutant »
- Publicité du stage par le service extrascolaire
- Accueil complémentaire organisée par l'extrascolaire dans le cas des stages organisés à Virginal

Ce qui pourrait être modifié / devrait être conservé à l'avenir (en réflexion):

- → Garder l'organisation de ce « découpage calendrier » au sein de la commune, ce qui nous permet de garantir aux parents une offre d'accueil tout au long de l'année, même si l'offre ne devait plus émaner du service extrascolaire communal pour toutes les périodes.
- → Réfléchir à la possibilité d'organiser plus de semaines « Animations Vacances » durant les congés.
- → Réfléchir au partenariat proposé qui pourrait se construire sous 2 formes :
 - Les partenaires X avec convention X qui, en contrepartie d'un tarif de location couvrant juste les frais réels + la publicité du stage par la commune sur site - sur FB et en toutcartable, garantiraient un horaire minimal (avec organisation de la garderie par leurs soins) et un prix maximal – à convenir + autres clauses de la convention : « code de qualité », normes ONE ...)



- Les partenaires Y avec convention Y qui en contrepartie de la publicité du stage par la commune sur site - sur FB et en tout-cartable garantiraient les autres clauses de la convention : « code de qualité », normes ONE ...
- → Réfléchir à la réorganisation de l'accueil dit « simple ». Besoin révélé par l'état des lieux: dynamiser l'accueil par des thèmes/prévoir l'accueil sous forme d'ateliers sur inscription/n'organiser des périodes d'accueil simple que durant les périodes de congé scolaires où aucune association n'organise des stages ...

En annexe : Programme de stage communal de l'été 2019

C. Organisation de « journées extraordinaires » ou de « journées découvertes »

L'objectif poursuivi par la mise en place de ces journées est la dynamisation des périodes d'accueil, hors stages et Animations Vacances, par la mise en place de modules d'activité (en 1/2 journée ou en journée complète).

Les journées extraordinaires et découvertes ont lieu durant la période dite d' « accueil simple », laquelle, n'étant pas fort prisée, ne compte pas assez d'enfants que pour permettre une réelle division en groupe d'âge et ne permet donc pas la proposition d'un panel d'activités soutenu et adapté à l'âge de chaque enfant.

De plus, certains parents, travaillant à temps partiel ou désireux de prendre quelques jours avec leurs enfants durant les congés scolaires, ne souhaitent pas se voir « bloquer » par des stages d'une semaine.

L'organisation des « journées découvertes », permet aux enfants de découvrir une activité, un sport, ... en une ou deux journées (ex : la journée découverte « kanoé-kayak » ou « voile » organisées par Interyacht cet été).

L'organisation des « journées extraordinaires » permet quant à elle, outre la prise en charge des enfants pour une ou deux journées, la valorisation des accueillants qui se voient confier l'organisation de ces journées.

En effet, les accueillants, sur base volontaire, proposent la mise en place d'une activité de leur choix, en binôme. Un budget leur est alloué pour le matériel nécessaire à l'activité et un local, extérieur au site d'accueil, est mis à leur disposition. La publicité de la journée est faite par le service, tout comme la gestion des inscriptions et de la PAF demandée.



2. Modalités d'information aux usagers potentiels :

Les informations à destination des parents sont diffusées par divers biais :

Le site internet communal : www.ittre.be, qui comporte un onglet spécifique à l'extrascolaire, regroupe toutes les informations en rapport avec l'accueil organisé.

Se retrouvent sous cet onglet : le projet d'accueil, les différents règlements spécifiques : animations Vacances – activités extrascolaires – soutien à la réussite scolaire – accueil simple, les annonces de stages, les formulaires d'inscriptions, ...

Les « actualités » du site internet reprennent, en « front page », les annonces qui concernent les congés scolaires à venir. Ces « actualités » sont automatiquement dupliquées sur la page Facebook communale.

Le bulletin communal, inséré au sein du mensuel local, reprend les informations pertinentes à l'attention des parents : les prochaines dates d'animations vacances », le « programme de stages de l'été », une invitation à consulter le site internet afin d'y trouver le programme des activités extrascolaires, une invitation à compléter le sondage de l'état des lieux, ...

Un mail à destination des parents part de l'école avant toutes les périodes de congé, invitant les parents à s'inscrire, faisant mention des stages organisés en partenariat avec le service communal ; ainsi qu'en début d'année en présentation du programme d'activités extrascolaires.

Toutes les publications concernant les offres communales, que ce soit durant l'année scolaire ou durant les congés scolaires sont également affichés au sein des différents sites d'accueil et mis à disposition des parents, sous format papier.

Le site internet du centre culturel d'Ittre : <u>www.ittreculture.be</u> reprend, quant à lui, les stages et autres activités ponctuelles organisés par les diverses associations œuvrant sur le territoire communal, que ce soit en collaboration avec le service communal ou pas.

De plus, au sein de ce site, sous l'onglet « Associations » se retrouvent toutes les données permettant la prise de contact avec toutes les associations de la Commune.

Enfin, le service ATL est joignable tous les jours par téléphone. Il bénéficie d'un bureau indépendant, situé dans les bâtiments communaux.

La ligne directe du service et l'adresse mail sont mentionnés sur chaque document émanant du service, sur tous les sites qui font mention des activités organisées et de l'offre d'accueil ainsi que dans le bulletin d'information communal.

L' « Etat des lieux » réalisé en 2019 laisse apparaître que, malgré les différents moyens utilisés, les parents estiment que l'information est parfois difficile à trouver.

S'il est vrai que, pour celui qui cherche, l'information est accessible ; la centralisation des informations pourrait être un plus pour celui qui ne manie pas avec aisance l'outil informatique.

Ainsi, l'onglet extrascolaire existant au sein du site internet communal devrait être revu.

Cet onglet n'est pas convivial, et les documents qu'il contient sont peu facilement accessibles.



A cet onglet pourraient être intégrés, dans un objectif de centralisation des informations :

- Le programme CLE Communal
- Les publications « Animations vacances »
- Les stages organisés en partenariat avec la commune
- Les stages extérieurs
- Les publications « Journées extraordinaires » et « journées découvertes »
- Les ateliers et les activités ponctuelles à l'attention des enfants
- Un lien vers les associations ayant l'enfant/la jeunesse pour centre d'intérêt principal
- Un lien vers le site www.lttreculture.be
- Un lien vers les sites des écoles
- ...

Le site internet permet également de s'identifier en tant que parent ou enfant ce qui permettrait à l'utilisateur d'être dirigé vers les infos pertinentes pour lui. Cette fonction n'est malheureusement pas encore exploitée.



3. Modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE :

Global:

Engagement d'un coordinateur ATL à 1/2 temps

Engagement d'une personne en support à la coordination à ¾ temps

Animatrices extrascolaires sous contrat et engagées pour la grande majorité à durée indéterminée

Chauffeur du bus « extrascolaire »

Etudiants lors des périodes d'animations vacances

Bus de 40 places destiné prioritairement à l'extrascolaire

Remplacement des Animatrices lors des formations

Remboursement des frais liés aux formations (dont trajets)

Publicité relative à l'accueil extrascolaire

Mise à disposition de bâtiments communaux

Travaux dans le cadre de l'aménagement des locaux extrascolaires : Personnel et matériel

Mise à disposition de locaux communaux dans le cadre du partenariat de stages

Programme spécifique relatif à la gestion des présences, aux documents de subvention et aux

fiches fiscales

Téléphones + abonnements : 2 par sites

Gestion financière ATL: 1 personne à ½ temps.

Assurances

Spécifique à l'Accueil Extrascolaire :

Budget de 3.900 € pour l'année 2019

Destiné à couvrir les « petits frais » inhérents aux 4 sites d'accueil.

Permet l'achat de matériel de base aux activités : crayons, marqueurs, gouache, ballons, cordes à sauter, jeux de société, ...

Couvre également les fais de fournitures administratives.

Spécifique aux Animations Vacances:

Budget de 8.000€ pour 2019. Destiné à couvrir les frais inhérents aux 6 semaines d'activités.

Permet l'achat de matériel de base spécifique aux activités : crayons, marqueurs, gouache, ballons, tissu, papier, ...

Finance les excursions du mercredi : billets d'entrée, transports, ...

Finance les activités spécifiques telles que : création d'un spectacle de fin d'animations, vernissage d'une exposition, ...

Spécifique au Programme d'activités extrascolaires :

Budget de 28.000 € pour l'année 2019. Permet de financer les activités du programme.

Autres:

Défraiements dans le cadre de l'organisation d'un Soutien à la réussite scolaire Défraiements dans le cadre des études dirigées

Frais inhérents à l'organisation de « Place aux enfants »

Subventionnement aux associations



SECONDE PARTIE : LES **O**PÉRATEURS

L'opérateur principal de notre programme CLE est <u>l'Administration Communale d'Ittre.</u>

Demande de reconduction de l'agrément

Adresse: Rue Planchette, 2 – 1460 Ittre

Responsable: Monsieur Christian Fayt, Bourgmestre

N° de Compte bancaire: 091-0001539-16

<u>L'Administration Communale coordonne et organise un accueil, durant l'année scolaire, au sein de 4</u> sites :

A. Le site d'accueil de l'Ecole Libre de Virginal

Adresse: Rue du Centre, 13 - 1460 Virginal

Tél: 067/64.78.02

Horaires:

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi :de 7h à 8h25 et de 15h20 à 18h30

Le mercredi : de 7h à 8h25 et de 12h15 à 18h30

Spécificité du mercredi : à 14h, les enfants sont acheminés vers le site d'accueil de la « Maison

chabeau » - regroupement des enfants – ateliers.

Equipe d'animateurs :

Animatrices fixes maternelles : Isabelle pourtois, Nathalie Biver Animatrices fixes primaires : Brigitte Frey, Séverine Versolato

Animatrice responsable « infos » : Nathalie Biver Qualification, formations suivies : voir annexe

Locaux:

Local spécifique à l'extrascolaire, mis à disposition par l'école pour les enfants de maternelle. Local pour les primaires mais trop petit que pour accueillir le nombre d'enfants présents. Extension du local, aménagée, dans le hall de la salle des fêtes.

Activités:

Programme d'activités extrascolaire au départ du site Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil Ateliers encadrés le mercredi après-midi au sein du site de la « Maison Chabeau »

B. Le site d'accueil de l'Ecole Libre d'Ittre

Adresse: Rue de la Montagne, 4 – 1460 Ittre

Tél: 067/64.85.48

Horaires:

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi :de 7hà 8h25 et de 15h20 à 18h30



Le mercredi: de 7h à 8h25, de 12h15 à 18h30

Spécificité du mercredi : à 13h, les enfants sont acheminés vers le site d'accueil de l'école

communale d'Ittre - regroupement des enfants – ateliers.

Equipe d'animateurs:

Animatrices fixes maternelles: Laurence Dehoux, Valérie Nopère Animateurs fixes primaires: Nicolas Lomba, Valérie Fochesato Animateurs responsable « infos »: Laurence Dehoux, Nicolas Lomba

Qualification, formations suivies: voir annexe

Locaux:

Local spécifique à l'extrascolaire, mis à disposition par l'école pour les enfants de maternelle mais partagé avec un mouvement de jeunesse, ce qui rend parfois compliqués les veilles et lendemain de week-end. De plus, le local est un peu juste pour le nombre d'enfants. Solution en place pour le moment : les enfants sont accueillis au sein de 2 classes de maternelle jusque 16h30 et ensuite, se rendent en leur local.

Local pour les primaires : réfectoire de l'école. Matériel extrascolaire fixe au sein du local (armoires fermées).

Activités :

Programme d'activités extrascolaire au départ du site Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil Ateliers encadrés le mercredi après-midi au sein du site de l'école communale d'Ittre

C. Le site d'accueil de la « Maison Chabeau »

Adresse: Rue d'Hennuyères, 7 – 1460 Virginal

Tél: 067/64.91.52

Horaires:

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi :de 6h45 à 8h10 et de 15h15 à 18h30

Le mercredi : de 6h45 à 8h10 et de 12h à 18h30

Equipe d'animateurs :

Animatrices fixes maternelles: Sylvie Goethals, Marie-France Santerre

Animatrice fixe primaires: Karine Verbeke

Animatrice responsable « infos » : Marie-France Santerre

<u>Qualification</u>, formations suivies : voir annexe

Locaux:

Maison réservée exclusivement à l'extrascolaire et aux repas chauds des enfants de maternelle. Ce lieu sert également aux activités extrascolaires (étage) ainsi que durant les congés scolaires. Il se situe dans le triangle « pôle enfance et jeunesse » qui comprend une crèche communale, une école maternelle (comprenant un local de psychomotricité pour les plus jeunes), une plaine de jeux et une maison de jeunesse. La salle polyvalente, qui n'est séparée que de quelques mètres de la « Maison Chabeau » sert également aux activités extrascolaires et aux animations durant les congés scolaires

Activités:

Programme d'activités extrascolaire au départ du site



Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil Ateliers encadrés le mercredi après-midi. Stages, animations vacances et accueil simple durant les congés scolaires

D. Le site d'accueil de l'Ecole Communale d'Ittre

Adresse: Rue Jean Jolly, 2 – 1460 lttre

Tél: 0471/205.591

Horaires:

Les lundis, mardis, jeudi et vendredi :de 6h45 à 8h10 et de 15h15 à 18h30

Le mercredi : de 6h45 à 8h10 et de 12h à 18h30

Equipe d'animateurs :

Animatrices fixes maternelles : Geneviève Bordez, Martine Chapelle

Animatrices fixe primaires 1/2/3: Anna Vitale, Sarah Rotthier

Animatrices fixe primaires 4/5/6: Aurélie Maes, Marie Vanderlinden

Animatrice responsable « infos » : Aurélie Maes Qualification, formations suivies : voir annexe

Locaux:

3 modules réservés exclusivement à l'extrascolaire : 1 module pour les enfants de maternelle, 1 module pour les 1/2/3èmes primaires et le dernier pour les 4/5/6èmes primaires. Une cour (délimitée en zones de jeux de couleur), fermée, enserre ces 3 modules. Une plaine de jeux publique et un potager partagé sont attenants au site. Ce lieu sert également aux stages organisés en partenariat avec le service communal de l'accueil.

Activités:

Programme d'activités extrascolaire au départ du site Ateliers encadrés en dehors des périodes de « pic » d'accueil Ateliers encadrés le mercredi après-midi. Stages durant les congés scolaires

Personne volante pour le remplacement de l'accompagnatrice bus au sein des sites :

Françoise Hubert

Qualification, formations suivies: voir annexe

Il est intéressant de noter que, bien que le temps de midi ne soit pas compris dans le temps « ATL », les accueillants du matin et de l'après-midis sont majoritairement ceux chargés du « temps de midi », que ce soit le temps de récréation après le repas (écoles libres) ou le temps repas en lui-même plus récréation. La journée des enfants est ainsi moins « morcelée » puisqu'ils ont pour référent, soit leur accueillant, soit leur professeur.



<u>Durant les périodes de congé scolaire, l'administration communale d'Ittre coordonne et organise un</u> accueil sur deux de ces sites :

Le site d'accueil de la « Maison Chabeau »

Adresse: Rue d'Hennuyères, 7 – 1460 Virginal

Horaires:

du lundi au vendredi : de 7h30 à 18h30

Animateurs en fonction des inscriptions, et suivant horaire et temps de travail : Isabelle Pourtois, Brigitte Frey, Séverine Versolato, Geneviève Bordez, Martine Chapelle, Aurélie Maes, Anna Vitale, Sarah Rotthier, Marie Vanderlinden, Marie-France Santerre, Sylvie Goethals, Laurence Dehoux, Valérie Nopère, Valérie Fochesato, Nicolas Lomba, Françoise Hubert, Nathalie Biver, Karine Verbeke, + étudiants.

Activités:

Animations Vacances (6 semaines par an)

Stages au départ du site en collaboration avec les associations de l'entité

Accueil dit « simple »

Journées extraordinaires et journées découvertes au départ du site

Le site d'accueil de l'école communale d'Ittre + salle de gymnastique de l'école

Adresse: Rue Jean Jolly, 2 – 1460 lttre

Horaires:

En fonction des propositions émanant des associations partenaires

Animateurs: Associations partenaires.

Activités: Stages au départ du site en collaboration avec les associations de l'entité



Participation financière demandée aux parents :

A. Accueil au sein d'un des 4 sites :

Tant l'accueil du matin que l'accueil du soir sont payants.

Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25 €
3 enfants inscrits et plus	0,15€

Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'accueil entre 8h et le début des cours ainsi que celui entre la fin des cours et 15h30 est gratuit.

Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier ou par mail, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Un supplément de 5 € par ½ heure est réclamé aux parents qui viennent rechercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de garderie fixées (18h30). Il est à noter que ces retards ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel.

B. Journée pédagogique

L'accueil lors des journées pédagogiques est payant et se calcule selon le même taux au quart d'heure.

C. Programme d'activités extrascolaires (facultatif et sur inscription)

Participation aux frais de $4 \in /5 \in /6 \in (*)$ par séance pour le 1^{er} enfant, $3 \in /4 \in /5 \in$ par séance pour le 2^{eme} enfant, $2 \in /3 \in /4 \in$ par séance pour le 3^{eme} enfant et suivants. (*) En fonction de la durée de l'activité choisie.

D. Animations Vacances:

Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) aux Animations Vacances : 10€ par jour pour le 1^{er} enfant, 8€ par jour pour le second enfant, 6€ pour le troisième enfant et les suivants pour une animation entre 10h et 16h.

Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif est accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent).

Possibilité d'accueil (payant) avant et après les activités, à partir de 7h30 jusque 9h30 et de 16h30 jusque 18h30 qui se calcule selon le même taux au quart d'heure que l'accueil simple (point A).

L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.



E. Journées extraordinaires et journées découvertes :

Prix unique de 10€ pour la journée, quelle que soit l'activité proposée. Possibilité d'accueil (payant) avant et après les activités, à partir de 7h30 et jusque 18h30 qui se calcule selon le même taux au quart d'heure que l'accueil simple (point A).

F. Stages en partenariat:

L'intervention demandée aux parents fluctue en fonction de l'organisateur du stage. Le montant maximum à demander au parent est défini en accord avec l'Administration communale. Possibilité d'accueil (payant) avant et après les stages qui s'organisent en partenariat à Virginal, à partir de 7h30 et jusque 18h30 (voir point A)

G. Stages hors partenariat:

L'intervention demandée aux parents fluctue en fonction de l'organisateur du stage.



ANNEXES

- Activités extrascolaires 2019-2020 :
 - o Annonce + Formulaire d'inscription
 - o Grille d'activités
 - o Descriptif des activités
 - o Règlement des Activités extrascolaires
- Animations Vacances, stages, journées extraordinaires / découvertes :
 - Annonces + Formulaire d'inscriptions (exemples)
 - o Règlement des Animations vacances
- Animatrices extrascolaires :
 - o Formation initiale et continuée : détail
 - o Tableau global
- Tableau de synthèse des opérateurs
- La Commune d'Ittre, opérateur d'accueil :
 - o Projet pédagogique
 - o Flyer
- PV des réunions de la CCA approuvant le programme CLE 2020-2025
- Extrait du registre des délibérations du Conseil communal approuvant le programme CLE 2020-2025







Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que les activités du programme extrascolaire 2019/2020 débuteront le mercredi 16 octobre 2019 pour se clôturer le vendredi 12 juin 2020.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce programme sur le site www.ittre.be - onglet extrascolaire.

Vous y trouverez également un descriptif complet de chaque activité, le formulaire d'inscription ainsi que le règlement des activités qui contient bon nombre d'informations essentielles.

Une version imprimée de ce programme est à la disposition des personnes qui le souhaitent au sein des différents sites d'accueil. Il peut également vous être envoyé sur simple demande au 067/79.43.38 - f.joris@ittre.be.

Nous nous permettons de vous rappeler le changement opéré dans le mode de fonctionnement du programme. En effet, les inscriptions sont dorénavant prises pour **une année scolaire dans sa totalité**. Il n'y a donc plus de possibilité de désinscription en fin de trimestre.

Nous vous invitons dès-lors à mûrir votre réflexion, et à accompagner votre enfant dans la pose de son choix pour l'une ou l'autre activité...

Nous nous permettons également d'insister sur le respect de <u>l'âge minimum requis</u> mentionné au regard de chaque activité ainsi que sur l'attention à porter au symbole 🗵 qui signifie que si votre enfant souhaite participer à l'activité à laquelle se rapporte ce symbole, il n'aura pas la possibilité de se rendre à l'étude dirigée qui pourrait être organisée au sein de l'école.

Les inscriptions débuteront le mardi 1^{er} octobre prochain à 21 heures pour se clôturer le 8 octobre.

Elles se feront à l'aide du bulletin d'inscription (ou tout autre document comprenant <u>la totalité des renseignements requis</u>) que nous vous demandons de retourner à l'attention de Frédérique Joris, soit par courrier : Administration Communale d'Ittre - Rue Planchette, 2 – 1460 lttre, par fax : 067/64.70.44 ou, et de préférence, par mail : <u>f.joris@ittre.be</u>.

Le nombre de places disponibles par activité étant limité pour la plupart, nous vous invitons à réagir le plus rapidement possible, la date (<u>et heure</u>) de réception des bulletins faisant office d'inscription et définissant donc la priorité ... Nous vous invitons également à clairement énoncer votre <u>second et troisième choix</u> d'activité au cas où l'activité première s'avérait complète au moment de la réception de votre document ou ne pouvait s'ouvrir faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Pour toute complément d'information relatif à ce programme, nous vous invitons à prendre contact avec la coordinatrice, Madame Frédérique Joris, au : 067/79.43.38, ou à venir poser vos questions directement à l'un ou l'autre des nombreux opérateurs participant au programme, lors des festivités de la Saint-Rémy.

Nous espérons de tout cœur que ce programme fera le bonheur de vos enfants ...

La directrice générale, Carole Spaute Le Bourgmestre, Christian Fayt

bulletin d'inscription	710 000			7 00111111111111		ttre /de Virg	iliai ()
e, soussigné, désire inscrire mon enfant à		1 activité	N				6.
Cochez la case adéquate)		2 activités du pr	ogramme e	extrascolaire			The same
Nom et prénom de l'enfant :					âge: .		
Dénomination et n° de référence de l'activité / de	es activités (par	ordre de préfére	nce):	ALC: NO.			
Φ		13			réf : .		
•		7/	All and a second	Add			
②					réf: .		
ii une des activités choisies s'avérait complète au Dénomination et n° de référence de l'activité / d				inscription, mor	ı choix se po	rterait sur :	A STATE OF THE STA
3				. 1	réf : 🔼		1
26				1	Λ^{-}	1111	Jan San San San San San San San San San S
●				······································	réf : .	///	///
				The same of the sa	1//	111	
Je déposerai et reprendrai mon enfa	ant à l'activité ,	/ aux activités :		THE REAL PROPERTY.	-W		
☐ Mon enfant se rendra à l'activité / a	uv activités sui	ivante(s) au dénar	de la garde	erie de l'école c	ommunale /	libre (*)	
d'Ittre/de Virginal (*) et je le reprendrai è							s garderies)
			163				
Level 2							
łresse :							
		1					
śléphone privé:		GSN	:				
éléphone privé:		GSN	:				
dresse :éléphone privé:dresse mail:		GSN	:				
éléphone privé:		GSN	:				
śléphone privé:		GSN	:				
śléphone privé:		GSN	:				
eléphone privé:dresse mail:	Nom, date	GSN	:				
dresse mail:	Nom, date o	et signature:	:			A	
eléphone privé:dresse mail:dresse mail:	Nom, date o	et signature:	:			A	
eléphone privé:dresse mail:	Nom, date d	et signature:	:			A	
eléphone privé:dresse mail:	Nom, date o	et signature:	:	(en fonction de	s places disp	A	
éléphone privé:	Nom, date d	et signature: .	rs activités	(en fonction de	s places disp	A	
eléphone privé:dresse mail:	Nom, date o	et signature: ver une ou plusieu	rs activités	(en fonction de 1 activité er 2 activités e	s places disp	A	
eléphone privé:dresse mail:	Nom, date o	et signature: ver une ou plusieu	rs activités	(en fonction de	s places disp	A	
énomination et n° de référence de l'activité / de	Nom, date d	et signature: . ver une ou plusieu non oui →	rs activités	(en fonction de 1 activité er 2 activités e 3 activités e	s places disp	ponibles à la clôt	ure des
éléphone privé:	Nom, date of the state of the s	ver une ou plusieu non oui ordre de préférei	rs activités	(en fonction de 1 activité er 2 activités e 3 activités e	s places disp	ponibles à la clôt	ure des
éléphone privé:	Nom, date o	ver une ou plusieu non oui ordre de préférei	rs activités	(en fonction de 1 activité er 2 activités e 3 activités e	s places disp + n+ n+ re, ci-dessous,	oonibles à la clôt	ure des
éléphone privé:	Nom, date o	ver une ou plusieu non oui ordre de préférei	rs activités	(en fonction de 1 activité er 2 activités e 3 activités e	s places disp + n+ n+ re, ci-dessous,	oonibles à la clôt	ure des

Jour	Activité	Opérateur	Pour les enfants de	Réservé aux enfants de - à	Horaires		Lieu			Trojet	Tarif/ séance	Référence
	Eveil musical IC - Réservé aux enfants de l'école communole d'Ittre	Art qui Show	м	Acc M3	de 15:30 à 16:30	ittre	Petite salle au sein de l'école communale d'ittre		9	1	4 €	1/01
	Eveil musical IL - Réservé oux enfants de l'école libre d'Ittre	Art qui Show	м	Acc M3	de 15:45 à 16:45	Ittre	Classe au sein de l'école libre d'Ittre			1	4€	1/02
.3	Eveil Comédie Musicale	Pas à Pas	M	мі мз	de 16:10 à 17:00	Virginal	Locaux de l'association: rue du Bois de la Houssière, 20			A	4 €	1/03
Lundi	Les cabanes des Robinsons	Le retour des Palombes	P	P1 P6	de 16:35 à 18:10	Ittre	Locaux de l'association: rue du Vieux Pavé d'Asquempont, 54	1	Ø	A	5€	1/04
L	Nature animale	Equinoa	P	P1 P6	de 16:00 à 18:20	Virginal	Locaux de l'association: rue d'Hennuyères, 28	Ф	Ø	a	6 €	1/05
	L'atelier couture et créations de Françoise - Réservé aux enfants des écoles d'ittre	Françoise	P	P1 P6	de 16:10 à 17:25	Virginal	"Local de Françoise" Ecole libre de Virginal		0	A	5 €	1/06
	Culsine et jardinage	Le retour des Palombes	р	M3 P4	de 16:25 à 18:00	Ittre	Locaux de l'association: rue du Vieux Pavé d'Asquempont, 54	(Ø	я	5€	1/07
	Expression corporelle	Art qui Show	м	WI W3	de 15:50 à 16:45	Ittre	Salle de gymnastique de l'école communale d'Ittre			A	4€	2/08
	Découvertes et nature	Art qui Show	М	м1 м3	de 15:50 à 16:45	Ittre	Petite salle et réfectoire de l'écule communele d'ittre			R	4 €	2/10
Mardi	Nature animale	Equinoa	м	M1 M3	de 16:20 à 18:15	Virginal	Locaux de l'association: rue d'Hennuyères, 28	(1)		OF THE	6€	2/11
Z	Graine de Yogi - Réservé aux enfants des écoles de virginal	Passerelles	P	P1 P6	de 15:30 à 16:30	lttre	Salle Polyvalente de Virginal		Ø	A	4 €	2/09
	Graine de Yogi - Réservé aux enfants des écoles d'ittre	Passerelles	P	P1 P6	de 16:55 à 17:55	Ittre	Salle de gymnastique de l'école communale d'ittre	0		я	4 €	2/12
	Théâtre et impro	Art qui Show	P	P1 P6	de 16:55 à 17:55	lttre	Petite salle et réfectoire de l'école communale d'Ittre	0		a	4€	2/13
	Psychomotricité - Réservé aux enfants des écoles d'Ittre	Le retour des Palombes	м	Асс МЗ	de 13:25 à 14:45	Ittre	Salle de gymnastique de l'école communale d'ittre			R	5€	3/14
	Psychomotricité - Réservé aux enfants des écolesde Virginal	Grandi'Ose	м	Асс МЗ	de 13:45 à 15:00	Ittre	Hall Omnisport de Virginal			Я	5€	3/15
	Cirque	Crazy Circus	M	Acc M3	de 14:10 à 15:10	Virginal	Hall Omnisport de Virginal		1	R	4€	3/16
	Cirque) (Crazy Circus	М	Асс МЗ	de 15:10 à 16:10	Virginal	Hall Omnisport de Virginal			R	4€	3/17
Mercredi	Musique	Le retour des Palombes	M.	М1 М3	de 15:00 à 15:50	Ittre	Maison Chabeau (étage: local n°1): Rue d'Hennuyères, 7			A	4€	3/18
3	Ateliers créatifs	Françoise	P	P1 P6	de 13:50 à 16:50	Virginal	"Local de Françoise" Ecole libre de Virginal			R	6€	3/19
Z	Multisport	Grandi'Ose	P	P1 P4	de 15:00 à 15:50	Virginal	Hall Omnisport de Virginal			A	4€	3/20
	Cirque	Crazy Circus	P	P1 P6	de 16:10 à 17:00	Virginal	Hall Omnisport de Virginal			a	4€	3/21
	Récup-plaisir	Brigitte	P	P1 P6	de 13:50 à 16:50	Virginal	"Local des Grands" Ecole libre de Virginal			R	6€	3/22
	Musique	Le retour des Palombes	P	P1 P6	de 15:50 à 17:10	Ittre	Maison Chabeau (étage: local n°1): Rue d'Hennuyères, 7			R	5€	3/23
	La cuisine de Karine	Karine	P	P1 P6	de 14:10 à 15:40	Virginal	Réfectoire de l'école communale de Virginal			p	5€	3/24
	Eveil musical VC - Réservé aux enfants de l'école communale de Virginal	Art qui Show	м	Асс МЗ	de 15:25 à 16:25	Virginal	Malson Chabeau (étage: local n°1): Rue d'Hennuyères, 7				4€	4/25
	Eveil musical VL - Réservé aux enfants de l'école libre de Virginal	Art qui Show	M	Acc M3	de 15:40 à 16:40	Virginal	Classe au sein de l'école libre de Virginal				4€	4/26
.3	Gribouill'arts	Art qui Show	м	М1 М3	de 15:50 à 16:45	Virginal	Maison Chabeau (étage: local n°2): Rue d'Hennuyères, 7	1	-	F	4€	4/27
Jendi	Eveil à la danse	Pas à Pas	М	М1 М3	de 16:00 à 16:55	Virginal	Locaux de l'association: rue du Bois de la Houssière, 20			A	4€	4/28
ゔ	Danse contemporalne	Pas à Pas	P	P1 P6	de 16:55 à 17:45	Virginal	Locaux de l'association: rue du Bois de la Houssière, 20	0	⊠	A	4€	4/29
	L'atelier couture et créations de Françoise - Réservé aux enfants des écoles de Virginal	Françoise	P	P1 P6	de 16:00 à 17:40	Virginal	"Local de Françoise" Ecole libre de Virginal	Φ	Ø		5€	4/30
	Judo	Kakémono	P	P1 P6	de 16:10 à 18:00	Virginal	Hall Omnisport	Ф	Ø	A	5 €	4/31

	Eveil musical	Découverte active et ludique des sons, du rythme, des instruments et du chant. Tout en s'amusant, l'enfant fabrique des instruments, apprend à en jouer et s'éveille à la musique. L'enfant joue avec différents instruments, observe la manière dont ils fonctionnent. Ecoute et jeux avec les différentes musiques du monde Découverte de grands compositeurs. Apprentissage technique: L'enfant saura classer les différentes familles d'instruments (à vent, à cordes,) et les nommer. L'enfant saura reconnaître les différents rythmes (blanches, noires, croches,) et les notes. Animatrices: Valérie Tilmans, Jessica Maes, Vanessa Matthieu. ①: Activité au sein de l'école - pas de déplacement extérieur.				
	Expression corporelle	Bouger sur des rythmes, des musiques de tous genres. Faire la petite souris ou le gros éléphant, Effectuer des parcours de psychomotricité à la manière de Découvrir toutes les capacités de son corps par le jeu. Danser, jouer, courir, sauter, grimper, Un atelier où l'on s'amuse, où l'on bouge, où l'on rit tout en découvrant son corps. Animatrice: Jessica Maes				
Art qui Show www.artquishow.com	Apprendre à observer et à découvrir la nature. Création d'une cabane, observation des oiseaux découverte (ex : L'écluse, les animaux de la ferme), fabrication d'un nichoir, d'un herbier, Découvertes et nature Découverir tout en s'amusant. Réalisation d'un potager au sein de l'espace potager communal. Animatrice: Valérie Tilmans					
Ar www.a	Théâtre et Impro	Par des jeux et de l'improvisation, l'enfant découvrira les possibilités de son corps et de sa voix pour exprimer les sentiments, les désirs et les tensions. Toujours de façon ludique et créative et selon ses rythmes et besoins, l'enfant, sera invité à développer sa spontanéité, sa créativité et ses capacités relationnelles. Les histoires racontées à chaque séance seront le moyen qui permettra à l'enfant de découvrir l'espace, l'autre, ses mouvements, l'amènera à mieux saisir sa réalité et, bien sûr, lui donner encore plus de matière pour rêver et grandir. Animatrice: Jessica Maes ①: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)				
	Gribouill'arts	Peindre et dessiner comme un jeu spontané et comme une expression de soi, une ouverture à la sensibilité et à la créativité. Ici les enfants développent leur sens de l'observation et laissent libre cours à leur imaginaire. Divers matériaux sont mis à leur disposition pour pratiquer le dessin et la peinture :gouache, pigments en poudre liés à l'acrylique, encre, crayons, craies pastel Au fil des séances, les enfants abordent aussi les techniques de l'estampage, du pliage du papier, de l'assemblage - collage Les thèmes évoluent au rythme de chacun. L'observation et le commentaire de documents visuels et reproductions d'oeuvres d'art viennent enrichir ponctuellement les séances. Animatrice: Valérie Tilmans				

Karine	La cuisine de Karine	Viens partager un moment sympa ,,, pour découvrir, apprendre, et goûter tes créations tout en t'amusant Pour cet atelier, il te faudra prévoir: un tablier, une boite, un petit pot style petit pot de Yaourt, une farde plastique et +/- 30 chemises en plastiques et un sac pour le transport. Animatrice: Karine Verbeke
Passerelles	Graine de Yogi	Yoga et relaxation pour les enfants. Une heure pour se poser et se ressourcer après l'école. A travers des postures, des exercices ludiques et une relaxation, l'enfant apprivoise ses émotions, prend soir de ses besoins et explore comment les nourrir, tout en respectant le vivre ensemble. Pour aller à la rencontre de soi et des autres. Animatrices: Sylvie Jacqmain (Ittre) et Maria Fontanazza- Le Lotus Vert (Virginal) ①: Pas de retour vers l'école libre d'Ittre. Les enfants de l'école libre d'Ittre seront conduits aux modules ou repris sur place.
Brigitte	Récup plaisir	Je récupère des objets à jeter que je transforme en objet à garder. Création avec des objets de récupération (bijoux, objets de décoration,). Découvrir le plaisir de donner vie à des objets sous une autre forme. Animatrice: Brigitte Frey
Crazy Circus	Cirque	Pendant ces cours de cirque nous allons initier et perfectionner vos enfants: • à la circomotricité pour les plus petits • à l'équilibre sur objets (boule, rolla-bolla, échasses) • aux acrobaties (acrobaties au sol, portés acrobatiques, trampoline, bascule,) • la jonglerie en général (balle, foulard, diabolo,), • à l'expression corporelle, • à de multiples petites activités. En fin d'année, les enfants vous présenteront un spectacle afin de vous faire découvrir toutes les techniques apprisses durant les cours de cirque. Animateur: ?
Equinoa www. equinoaasbl.com	Nature Animale	Contact et soins des animaux de la mini ferme éducative Eveil à la nature Découvertes des plantes du jardin et cuisine sauvage Expression et créativité Nature et zéro déchet Ateliers philo et gestion positive des conflits Histoires Jeux de société et de plein air. Animatrice: Yasmine Devrim
		①: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)

Françoise	L'atelier "couture et créations" de Françoise	Créatifs et créatives, voici un atelier pour vous: Réalisation d'objets, de décors sur tissus, customisation, collage, couture à la main et à la machine Animatrice: Françoise Hubert ①: Atelier réservé aux enfants de Ittre: Trajet bus - Atelier réservé aux enfants de Virginal: Trajet à pied sous la surveillance de l'animatrice de l'atelier.
Fra	Ateliers créatifs	Apprendre à découvrir en jouant, développer l'imagination et la créativité par la peinture, le modelage de l'argile ou de la pâte à sel, le collage, Création en tout genre, dans la joie et la bonne humeur : Différentes techniques au programme, beaucoup de plaisir en perspective ! Animatrice: Françoise Hubert
Jse iose.be	Psychomot à gogo	L'activité sera basée sur le jeu, la découverte, le plaisir du sport et du mouvement. Elle permettra à l'enfant de découvrir et d'explorer ses capacités et ses limites à travers la relation à l'autre, à l'espace et aux objets. L'enfant pourra approfondir sa connaissance de soi, le contrôle de soi ainsi que prendre conscience de soi. Animateur: Florent Brosserez
Grandi'Ose www.grandiose.be	Multisport	Cette activité propose aux enfants une première approche ludique des jeux collectifs. Jouer en équipe, vivre ensemble, le fair-play, collaborer, mais aussi, savoir se situer dans l'espace, s'organiser ensemble pour atteindre un but commun, accepter l'autre, accepter les décisions de l'arbitre et ses partenaires. But: s'amuser en groupe par le biais du sport. Animateur: Florent Brosserez

u activite moyennant demande de derogation « par mair » da service (),joris@itac.bcy	Kakémono	Judo	Initiation et perfectionnement à la pratique du judo: Le judo est un sport technique mais également une philosophie qui inculque la connaissance et la maîtrise de soi, le sens de la collectivité, le respect de l'adversaire, des maîtres, du savoir et de la sagesse des anciens. Le judo ne requiert aucune qualité particulière au départ et ses bienfaits sont nombreux: Il développe des qualités de souplesse, de vitesse, d'anticipation, de détente, de puissance, de coordination. Il fait travailler la plupart des muscles et des articulations. Il permet d'apprendre la maîtrise de soi, la concentration, le respect des règles, des partenaires et des adversaires. Il permet à des enfants introvertis de libérer leur personnalité, de prendre confiance en eux, d'effacer certains complexes et de s'exprimer avec leur corps auprès de sujets de même morphologie. Animateurs: ? ①: Le retour de cette activité se fera uniquement vers la "Maison Chabeau" pour les enfants des écoles de Virginal et les "Modules" pour les enfants des écoles d'Ittre. Possibilité de reprendre son enfant sur le lieu d'activité moyennant demande de dérogation - par mail - au service (f.joris@ittre.be)
--------------------------------------------------------------------------------------	----------	------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) aux activités extrascolaires organisées par notre commune.

Nous vous invitons à prendre connaissance des directives reprises dans le règlement ci-dessous. Ce document est consultable sur le site Internet communal (www.ittre.be).

« Les règles de base des activités extrascolaires »



1. Généralités

Le programme d'activités extrascolaires regroupe une multitude d'activités différentes tant sportives que culturelles organisées et animées par des associations, des professionnels et autres acteurs qui collaborent avec la Commune dans le but d'offrir aux enfants un programme varié et de qualité.

Il s'adresse à tous les enfants de la première maternelle à leurs 12 ans (ou 6ème primaire) qui vont à l'école ou qui sont domiciliés dans la Commune.

Les enfants de classe d'accueil ne se voient proposer que peu d'activités au sein du programme. Nous avons en effet constaté le peu d'intérêt que pouvait offrir une activité à la fin d'une très longue journée pour les plus petits ... Les activités ouvertes aux enfants d'accueil sont pensées pour eux.

Ce programme est revu chaque année, en fonction de la reconduction des partenariats, des nouvelles propositions qui nous sont faites et, dans la mesure du possible, des souhaits émis par les enfants.

Il est clôturé dans le courant de l'été pour pouvoir être distribué avant la Saint-Rémy, fête des associations, afin de permettre aux parents et aux enfants de rencontrer la plupart de nos partenaires avant de poser leur choix.

Les activités débutent vers la mi-octobre et se terminent mi-juin.

Vous retrouverez ce programme sur le site communal : <u>www.ittre.be</u> dans le courant du mois de septembre.

2. Horaires

Le programme d'activités extrascolaire couvre la période directement après l'école, soit de 15h à 18 heures 30 (13h à 18h30 le mercredi) – hors périodes de congés scolaires.

La plupart des activités durent de 50 minutes à 1heure.

Certaines activités nécessitent plus de temps. C'est le cas des ateliers créatifs, couture, cabanes, Le temps d'activité est noté au sein du programme et le prix varie en fonction des activités « courtes » ou « plus longues » (voir point 5).

3. <u>Lieu</u>

Toutes les activités ont lieu sur le territoire communal et ont comme point de départ le site d'accueil de l'établissement scolaire de votre enfant. Il y est pris en charge par un de nos animateurs et est conduit vers le lieu de son activité.

Certaines activités se déroulent dans les bâtiments scolaires de votre enfant.

D'autres nécessitent un déplacement, organisé par la Commune, à pied ou au moyen du minibus communal affecté à l'accueil extrascolaire.

Lors de chaque déplacement, qu'il soit à pied ou en minibus, vos enfants seront accompagnés par un des animateurs des « garderies ».

Dès la fin de son activité, votre enfant est reconduit au sein du site d'accueil de départ.

Le temps de déplacement n'est pas compris dans le temps total de l'activité. Vous n'oublierez donc pas de rajouter ce temps de déplacement à l'heure de fin d'activité prévue pour estimer l'heure de retour de votre enfant au sein de son site d'accueil.

Vous avez, bien sûr, le loisir de conduire vous-même votre enfant à son activité. Dans ce cas, vous reprendrez votre enfant directement sur place à la fin de son activité.

Pour certaines activités de la fin de la journée, se clôturant à l'heure de fermeture du site d'accueil, possibilité est donnée aux parents de reprendre leur enfant, directement sur le lieu d'activité ou, à un endroit précis (« halte-bus »). Cette information vous est communiquée lors de la confirmation d'inscription. Si vous souhaitez profiter de cette possibilité, vous devrez le préciser à la coordinatrice du programme et faire la demande du document de « dérogation » à remettre à la responsable du trajet bus concerné.

Le lieu où se déroule l'activité est repris au sein du programme, tout comme l'éventuel trajet en minibus organisé.

4. Les inscriptions

Les inscriptions se font pour **l'année scolaire dans sa totalité**. Nous vous invitons donc à la réflexion quant au choix et au nombre d'activités choisies pour votre enfant.

L'inscription aux activités extrascolaires se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à votre disposition avant la date de début des inscriptions.

Ce document se retrouve sur le site <u>www.ittre.be</u> et peut vous être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Nous vous invitons à compléter intégralement ce document. En effet, toutes les données qui y figurent nous sont essentielles à la bonne organisation des groupes et des déplacements vers les lieux d'activités.

Le document d'inscription complété doit impérativement être retourné à l'Administration communale pour être validé. Les documents qui parviendraient aux écoles, dans les différents sites d'accueil, ... ne seront pas pris en compte.

Nous attirons votre attention sur la <u>date et heure de début des inscriptions</u> qui figure sur ce document. En effet, toute inscription parvenue avant cette date et/ou avant l'heure mentionnée n'est pas considérée !!!

Le nombre de places disponibles par activité étant limité pour certaines, il vous est vivement conseillé de retourner le talon d'inscription le plus rapidement possible. La date et heure d'arrivée du bulletin définit l'ordre de priorité dans le cadre des inscriptions.

Afin de permettre à un maximum d'enfants de participer au programme d'activités, nous avons limité l'inscription de chaque enfant à 2 ateliers par semaine.

Si votre enfant souhaite participer à plus de 2 activités par semaine, nous vous invitons à compléter le cadre « Activités complémentaires » repris en bas du document d'inscription.

Ces informations nous permettront de vous proposer une ou plusieurs activités supplémentaires s'il restait des places au sein des ces activités après la clôture des inscriptions.

Vous devez savoir que nous mettrons tout en œuvre pour répondre aux souhaits des enfants. Ainsi, nous dédoublerons les activités qui le permettent et répondrons tant que possible au premier choix stipulé sur votre document d'inscription.

Vous noterez que le document d'inscription vous permet d'indiquer les activités de « second choix » de votre enfant. Cette information est importante car elle nous permet de vous proposer une activité alternative au cas où votre choix premier ne pouvait être rencontré.

Sur le talon d'inscription figure également une date limite. Après cette date, plus aucune inscription ne peut être prise en compte.

Nous attirons également votre attention sur l'âge mentionné au sein du programme, en regard de chaque activité proposée.

Il est essentiel, en inscrivant votre enfant, de tenir compte de l'âge requis pour pouvoir participer à l'une ou à l'autre activité; celui-ci est défini par les animateurs de ces activités. Le bien-être de votre enfant, sa sécurité et la cohésion du groupe en dépendent.

5. Participation aux frais

La participation aux frais qui vous sera demandée pour les activités de +/- 1 heure est de 4€ par « cours » pour le premier enfant, 3€ pour le deuxième et 2 € pour le troisième enfant et suivants et ce, quelle que soit l'activité sélectionnée.

Les activités plus longues vous coûteront 5€ ou 6€ pour le premier enfant, 4€ - 5€ pour le deuxième et 3 € - 4€ pour le troisième enfant et suivants.

L'accueil éventuel de votre enfant, avant et/ou après son activité extrascolaire est payant.

Le tarif appliqué pour cet accueil est le suivant :

En ce qui concerne la période suivant directement le temps scolaire jusque 15h30, l'accueil est gratuit. Ensuite :

1 enfant inscrit	0,35€ / ¼ d'heure
2 enfants inscrits	0,25 € / ¼ d'heure
3 enfants inscrits et plus	0,15 € / ¼ d'heure

Les présences sont prises au moyen du système de « scanning ». Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Un supplément de 5 € par ½ heure est réclamé aux parents qui viennent rechercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de garderie fixées (18h30). Il est à noter que ces retards ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel.

Le montant payé pour les activités extrascolaires ainsi que pour l'accueil de votre enfant avant et/ou après celles-ci sera automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui vous est envoyée dans le courant du mois d'avril.

6. Absences / Désinscriptions / Annulations

Dans le cadre des activités extrascolaires, ne donnent droit à une déductibilité que les absences :

- couvertes par un certificat médical
- couvertes par une attestation scolaire (classes vertes, journée pédagogique, excursion organisée, ...)
- pour cause de force majeure.

Ces absences doivent être justifiées par une attestation (copie du certificat médical, de l'attestation scolaire, ...) qui devra parvenir à l'administration communale impérativement avant le 30 juin de l'année scolaire concernée, faute de quoi la déductibilité ne pourra être prise en compte.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription de votre enfant à une activité se fait <u>sur base annuelle</u>. Ainsi, si votre enfant souhaite arrêter son activité en cours d'année, même si nous prenons acte de son souhait, vous resterez redevable du montant total dû pour l'année.

Les activités qui sont annulées pour diverses raisons :

- absence de l'animateur de l'activité
- indisponibilité des locaux
- indisponibilité du minibus
- conférences pédagogiques pour les 2 réseaux d'enseignement induisant un nombre insuffisant de participants
- ...

ne vous seront bien évidemment pas facturées.

Le montant correspondant au nombre d'activités annulées sera déduit de la facture du troisième trimestre (voir point 7).

Vous serez prévenus en cas d'annulation, soit par mail si l'absence est « prévue », soit par s.m.s., si le délai est trop restreint pour pouvoir vous avertir par mail.

7. Le paiement

La participation aux frais qui vous est demandée pour les activités est « étalée » sur les trois trimestres.

- En fin de premier trimestre, vous recevrez une facture d'un montant forfaitaire équivalent à 10 fois le montant dû par « cours » pour l'activité choisie.
- En fin de second trimestre, vous recevrez également une facture « forfaitaire ».
- En fin d'année scolaire, vous recevrez une facture corrective qui reprendra le nombre de fois où l'atelier a ouvert ses portes, multiplié par le montant dû pour l'activité.
 Seront déduites de ce montant les absences de votre enfant pour raisons médicales, de force majeure ou couvertes par une attestation scolaire (voir point 3); le document requis ayant été envoyé dans les délais à l'administration communale.

Vous serez invités à régler le montant de la participation de votre enfant au programme d'activités, dans les délais fixés, sur le compte de l'Administration Communale avec, en communication, la formule structurée qui est reprise sur la facture.

8. Sécurité/accidents

Aucun enfant ne sera autorisé à repartir du lieu d'activité s'il n'y est pas arrivé par ses propres moyens.

Ainsi, tout enfant qui a été conduit à son activité par un accompagnateur au départ de son site d'accueil, retournera vers le site d'accueil à la fin de son activité.

Nous vous demandons de respecter strictement cette mesure, la sécurité des enfants étant en jeu ...

Une exception à cette règle stricte est consentie pour les enfants fréquentant le site d'accueil de l'école communale d'Ittre et dont l'activité se déroule au sein de l'école même.

Dans ce cas précis, les parents peuvent reprendre leur enfant à la fin de l'activité, à la condition d'en avoir averti le responsable du trajet retour vers le site d'accueil.

Il est à noter que les parents qui souhaitent reprendre leur enfant participant à une activité au sein de l'école communale d'Ittre ne sont pas autorisés à entrer dans les bâtiments scolaires.

Aucun enfant plus âgé ne sera autorisé à rentrer seul vers son domicile à la fin de son activité sans une autorisation écrite et signée des deux parents et remise au responsable de son site d'accueil.

Si votre enfant est victime d'un accident, vous serez immédiatement contacté par la coordinatrice, par le responsable du site d'accueil de votre enfant ou par le responsable de l'activité. En cas d'urgence (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Dans ce cas, il sera toujours fait appel à l'ambulance.

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour les activités extrascolaires.

9. Divers

Certaines activités reprises dans le programme nécessitent un équipement spécial. Vous recevrez, dès le premier « cours », la liste de ce qu'il serait bon d'avoir (une tenue de judo, des bottes en caoutchouc, ...)

Dans le cadre des activités de type sportif, nous vous recommandons d'habiller votre enfant dans des vêtements faciles, dans lesquels il peut facilement bouger ou qui s'ôtent facilement (et nominés dans ce cas).

Les activités extrascolaires sont des moments d'apprentissage et surtout de plaisir pour tous. Enfants comme animateurs souhaitent en garder des souvenirs. Ainsi, les enfants sont parfois photographiés dans le cadre des activités. Ces photos servent à des bricolages ou à des albums photos internes. Vous devez savoir que seules les photos de groupe pourraient éventuellement servir de support image dans le cadre d'une publication.

Pour les cas non prévus par le présent règlement et pour tout litige qui surviendrait, seul le Collège communal est habilité à prendre une décision.

Nous souhaitons que votre enfant s'épanouisse et passe des moments agréables grâce à ce programme d'activités.

Sachez que nos partenaires et nous-mêmes mettons tout en œuvre pour que votre enfant se sente bien, s'amuse, se sente compris, respecté et en sécurité.

N'hésitez donc pas à nous faire part des recommandations et/ou des petits ajustements dont nous pourrions tenir compte afin d'améliorer le programme des années futures ...

Pour le Collège,

La Directrice générale, C. Spaute Le Bourgmestre, C. Fayt



En résumé, à l'attention des enfants :

Je choisis bien mon activité, je devrai participer à celle-ci toute une année ... Si je suis à la « garderie » avant mon activité, je retourne à la « garderie » après. C'est là que papa et maman viennent me rechercher.

L'activité que j'ai choisie nécessite peut-être un « équipement spécial » ... des chaussures de sport, des bottes en caoutchouc, une tenue de judo ... je n'oublie pas de m'habiller en fonction de mon activité du soir ou d'avoir mon équipement avec moi, dans mon sac ...

Tout comme à la « garderie », Je n'apporte pas d'objets de valeur aux activités, (ni I-Pod, ni appareil photo, ni gsm, game-boy, DS ...)

Lorsqu'on me donne un papier au début ou à la fin de mon activité, je veille à le donner à papa et/ou maman dès mon retour à la maison parce qu'il s'agit très certainement d'informations importantes ...

Si papa et/ou maman ont quelque-chose d'important à communiquer au sujet de mon activité ils peuvent téléphoner, soit directement au responsable de l'activité, soit à la coordinatrice du programme au 067/79.43.38 (le matin) ou encore à la responsable du service de « garderie » au 0472/48.10.07

Et puis bien sûr, comme toujours, je veille à

- être poli et respectueux des autres,
- à respecter le matériel,
- à écouter les consignes
- à ne pas dire de gros mots
- à participer à mon activité avec enthousiasme et bonne humeur

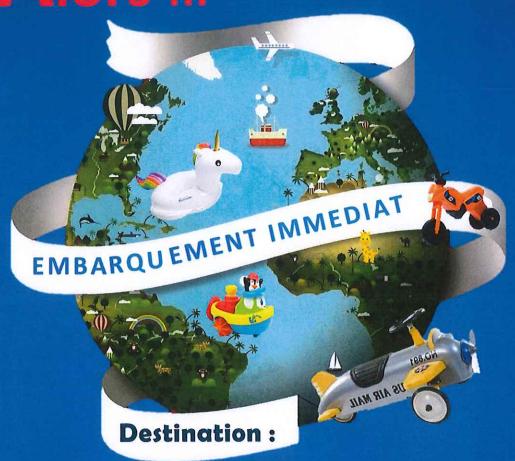
- ...



Tu es prêt à partir avec nous à la découverte

des continents?

Alors ...



Animations Vacances

Du 1 au 12 juillet et du 19 au 30 août

4 semaines ensoleillées de jeux et de découvertes avec tes amis et tes animateurs préférés ...

i la Salle Polyvalent Vir

Plus d'infos?



067/79.43.38 - 0472/48.10.07 <u>Serviceextrascolaire@ittre.be</u> www.ittre.be

	accuell jusque	18h30	18h30	17h	17h	17h	18h30	18h30		18h30	17h	17h	17h	17h30	17h	18h30	17h	17h	17h	18h30	17h30	17h	18h30
·	accueil possible de	7h30	7h30	8h	8h30	8h	7h30	7h30		7h30	8h30	8h	08h30	7h30	8h	7h30	8h30	8h	8h	7h30	7h30	8h	7h30
	Horaire	10 à 16h	10 à 16h	9 à 16h	9 à 16h	9 à 16h	9 à 16h	9 à 16h	9à16h	9 à 16h	9à16h	9 à 16h	9à16h	9 à 16h	491 é 6	9 à 16h	93.16h	9 à 16h	9 à 16h	9 à 16h	93 16h	9 à 16h	9à16h
	Organisé par	Animations Vacances - Adm. communale	Animations Vacances - Adm. communale	Maud De Meyer - Caravane Gipsy	Pas à Pas	Equinoa	Art qui show	Art qui show	Harmonie DSC	Interyacht	Pas à Pas	Equinoa	Art qui show	Harmonie DSC	Maud De Meyer - Caravane Gipsy	Interyacht	Pas à Pas	Grandi'Ose	Equinoa	Art qui show	Harmonie DSC	Maud De Meyer - Caravane Gipsy	Intervacht
		2,5 à 12 ans	2,5 à 12 ans	3 à 10 ans	4 à 8 ans	4 à 10 ans	6 à 12 ans	2,5 à 5 ans	4 à 10 ans	7 à 12 ans	7 à 14 ans	4 à 10 ans	4 à 12 ans	4 à 10 ans	3 à 10 ans	7 à 12 ans	7 à 14 ans	4 à 12 ans	3 à 6 ans	3 à 12 ans	4 à 10 ans	6 à 12 ans	7 à 12 ans
		Embarquement immédiat pour l'Afrique	Embarquement immédiat pour l'Asie	Le Tour du Monde en 5 jours	Les Abeilles - Immersion NL-FR	Ma petite fabrique nature	Le mini photographe	Jeux dansés et jeux chantés - Expr. corporelle	Les sirènes et les Pirates / vélo	Journée extraordinaire Canoë-Kayak	Spectacle	La chèvre de Picasso	Stage Nature	A la découverte de la nature / vélo	La féérie du cirque	Journée extraordinaire Canoë-Kayak	Multidanses	Natation	Couleurs végétales	Le vieux grimoire - spectacle	Les chevaliers et les princesses / vélo	Le rideau se lève	Journée extraordinaire Canoë-Kayak
	Dates	du 1 au 5/7	du 8 au 12/7	du 15 au 19/7	du 15 au 19/7	du 15 au 19/7	du 15 au 19/7	du 15 au 19/7	du 15 au 19/7	le 16/7	du 22 au 26/7	du 22 au 26/7	du 22 au 26/7	du 22 au 26/7	du 22 au 26/7	le 23/7	9/2 ne //67 np	du 29/7 au 2/8	du 29/7 au 2/8	du 29/7 au 2/8	8/Z ne <u>/</u> /6Z np	du 29/7 au 2/8	le 30/7
	Semaine	1	2	3	3	e	3	3	3	æ	4	4	4	4	4	4	2	រេក	S	ß	2	ហ	S



Journées Extraordinaires de l'été Bulletin d'inscription

N* de téléphone de contact :	Nom et prénom de l'en	fant :		Date de naissa	nce:
Adresse mail: Allergies connues et/ou précautions particulières: Be souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Canôé-Kayak du : (Entourez les dates souhaitées) Mardi 16/7 Mardi 23/7 Mardi 30/7 Mardi 6/8 Be déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Be reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Be déposerai mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) — exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date: Signature: Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Be souhaite inscrire mon enfant directement sur place à 10 h Be reprendrai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	N° de téléphone de cor	ntact :			
Allergies connues et/ou précautions particulières :	Adresse de la personne	responsable:			
Allergies connues et/ou précautions particulières :					
Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Canöé-Kayak du : (Entourez les dates souhaitées) Mardi 16/7 Mardi 23/7 Mardi 30/7 Mardi 6/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h. Je confirme que mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règleral la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) − exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	Adresse mail:				
Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Canöé-Kayak du : (Entourez les dates souhaitées) Mardi 16/7 Mardi 23/7 Mardi 30/7 Mardi 6/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposeral mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règleral la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) − exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	Allergies connues et/ou	ı précautions particuliè	eres :		
Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Canöé-Kayak du : (Entourez les dates souhaitées) Mardi 16/7 Mardi 23/7 Mardi 30/7 Mardi 6/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposeral mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règleral la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) − exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant à la Maison Chabeau * vers					
Mardi 16/7 Mardi 23/7 Mardi 30/7 Mardi 6/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h. Je confirme que mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le recherchel vers					
Mardi 16/7 Mardi 23/7 Mardi 30/7 Mardi 6/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h. Je confirme que mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le recherchel vers					
Mardi 16/7 Mardi 23/7 Mardi 30/7 Mardi 6/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h. Je confirme que mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le recherchel vers					
Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	Je souhaite inscrire mo	on enfant à la journée (extraordinaire Canöé-	Kayak du : (Entourez les d	lates souhaitées)
Je déposerai mon enfant directement sur place à 9 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	Mardi 16/7	Mardi 23/7	Mardi 30/7	Mardi 6/8	
Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	Iviarai 10/7	IVIAI AI 23/1	Widi di 30/7	Warar 676	
Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	☐ Je déposerai n	non enfant directemen	t sur place à 9 h		
Je confirme que mon enfant peut nager 25 mètres sans souci. Je joins une copie de son brevet ou une attestation écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) — exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 □ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h □ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h □ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers	☐ Je reprendrai i	mon enfant sur le lieu d	d'activité à 16h		
écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 □ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h □ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h □ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	☐ Je déposerai n	non enfant à la Maison	Chabeau * vers	h et viendrai le recherche	r vers h.
écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers					
écrite, datée et signée. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers		f		entre de la companya	
Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) — exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 □ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h □ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h □ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers		ntant peut nager 25 me	etres sans souci. Je joir	is une copie de son breve	et ou une attestation
l'accueil avant/après les activités - dès réception. Date : Signature : Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 □ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h □ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h □ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	70	lours x 10 € = €	couvrant la/les journe	ée(s) extraordinaire(s) – e	exception faite de
Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	(VIEW)		E1		
Je souhaite inscrire mon enfant à la journée extraordinaire Bricolage-Cuisine du : (Entourez les dates souhaitées) Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers					
Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 □ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h □ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h □ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	Date :			Signature :	
Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 □ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h □ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h □ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers					
Lundi 12/8 Mardi 13/8 Mercredi 14/8 □ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h □ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h □ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers	la souhaita inserira me	an anfant à la journée	ovtraordinairo Pricola	ro Cuisino du : /Entouroz	los datas souhaitéas)
☐ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h ☐ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h ☐ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) — exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception.	Je sounaite inscrite inc	on emant a la journée (extraorumane bricola	ge-cuisine du . (Entourez	ies dates sounditees;
☐ Je déposerai mon enfant directement sur place à 10 h ☐ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h ☐ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers h et viendrai le rechercher vers h. Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) — exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception.			<u> </u>		
☐ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h ☐ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers		Lundi 12/8	Mardi 13/8	Mercredi 14/8	
☐ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h ☐ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers					
☐ Je reprendrai mon enfant sur le lieu d'activité à 16h ☐ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers					
☐ Je déposerai mon enfant à la Maison Chabeau * vers					0
Je règlerai la facture de Jours x 10 € = € couvrant la/les journée(s) extraordinaire(s) – exception faite de l'accueil avant/après les activités - dès réception.				h et viendrai le recherche	h vers h
l'accueil avant/après les activités - dès réception.	i de deposerar n	ion cinant a la maison	Chapeaa vers	ir ct vicitarai ie rediferdite	VC13 MARIANA TI
	Je règlerai la facture de	Jours x 10 € = €	couvrant la/les journ	ée(s) extraordinaire(s) – e	exception faite de
Date:	The state of the s				
Signature '	D (
Date.	Date:			Signature	THE PARTY OF THE P

^{* :} Possibilité d'accueil (payant) à partir de 7h30 jusque 18h30 à la « Maison Chabeau ». Tarif de cet accueil: la participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure de : 0,35€ (1 enfant inscrit), 0,25€ (2 enfants inscrits),0,15€ (3 enfants inscrits). Règlement et/ou Infos complémentaires sur le site www.ittre.be



L'administration communale propose aux enfants de 6 à 12 ans, Scolarisés ou fréquentant une des écoles de l'entité, dans le cadre des vacances d'été,

3 journées extraordinaires

Bricolage et Cuisine,

animées par







Quand ?:

le 12, 13 et/ou 14 août de 10h à 16 heures

? dans le réfectoire de l'école communale de Virginal

Coût: 10€

Possibilité d'accueil avant et après la journée, de 7h30 jusque 18h(30) à la Maison Chabeau.

Renseignements et inscriptions:

Frédérique Joris - f.joris@ittre.be - 067/79.43.38 (le matin)

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) aux Animations Vacances de notre commune.

Nous vous remercions de prendre connaissance des directives reprises dans le règlement ci-dessous. Ce document est consultable sur le site Internet communal (www.ittre.be).

R.O.I.

OU

« Les petites règles de base des Animations vacances »



1. Généralités

Les Animations Vacances s'adressent à tous les enfants de 2,5 à 12 ans (ou 6ème primaire) qui vont à l'école ou qui sont domiciliés dans la Commune.

Elles se déroulent à Virginal, dans la salle polyvalente – rue de l'école et à la « Maison Chabeau » située rue d'Hennuyères au n°7 – 067/64.91.52

Les Animations vacances regroupent une multitude d'activités différentes autour d'un thème précis, défini en collaboration avec les animateurs. Les enfants y sont répartis par groupe d'âge, en fonction des inscriptions collectées, ce qui permet de leur offrir des activités adaptées à leur âge.

Les personnes chargées de l'animation sont celles chargées de l'accueil de vos enfants au sein des différents sites de « garderie » (pour les 3 groupes de plus petits) ainsi que des étudiants qui travaillent pour la plupart au sein de mouvements de jeunesse.

Les Animations vacances sont organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h et se déroulent aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente
- Première semaine des vacances de printemps
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Un accueil (payant) avant 10h et après 16 heures est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent.

Durant les congés scolaires, la « Maison Chabeau » vous ouvre ses portes à 7h30 et les enfants peuvent y être accueillis jusque 18h30.

2. Les inscriptions

L'inscription aux Animations Vacances se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à votre disposition avant chaque période.

Ce document se retrouve sur le site <u>www.ittre.be</u> et peut vous être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Le nombre de places étant limité de par le respect des normes ONE, à savoir :

- enfants au-dessous de 6 ans : 1 animateur pour un maximum de 8 enfants
- enfants au-dessus de 6 ans : 1 animateur pour un maximum de 12 enfants

Il vous est vivement conseillé de retourner le talon d'inscription à l'administration communale (service extrascolaire) le plus tôt possible. Nous attirons votre attention sur le fait que les documents rendus aux animateurs des sites d'accueil et/ou aux professeurs de vos enfants ne seront pas validés. Sur le talon d'inscription figure une date limite. Après cette date, plus aucune inscription ne peut être prise en compte.

3. Participation aux frais

<u>Tarif</u>: Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif sera accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent). Cette réduction sera accordée sur présentation d'un document émis par le Centre Public d'Action Sociale.

L'accueil organisé à la « Maison Chabeau » avant et après les animations est payant. Cet accueil est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25 €
3 enfants inscrits et plus	0,15 €

Les présences sont prises au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le mois de janvier 2018. L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

Le montant payé pour les Animations vacances et pour le service d'accueil avant et après journée sera automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui vous est envoyée dans le courant du mois d'avril.

Votre mutuelle intervient dans votre participation financière aux Animations vacances ... Renseignez vous auprès de votre mutualité...

4. Le paiement

Dès réception de votre document d'inscription, la pré-inscription de votre enfant est effectuée. Celleci sera validée par le paiement que vous serez invité à effectuer par la facture que vous recevrez quelques jours plus tard.

Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire avec, en communication, la formule structurée qui est reprise sur la facture.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute journée réservée sera facturée et donc due. Les désinscriptions sont tolérées jusque 5 jours ouvrables après la date limite d'inscription qui figure sur le bulletin d'inscription de chaque période d' « Animations vacances ».

Dans le cadre des Animations vacances, ne donnent droit à un remboursement que les absences :

- couvertes par un certificat médical ou
- pour cause de force majeure.

Ces absences doivent être justifiées par une attestation (copie du certificat médical, de l'attestation, ...) qui devra parvenir à l'administration communale impérativement dans le mois suivant la période concernée, faute de quoi la déductibilité ne pourra être prise en compte.

Le paiement des « garderies » se fait par virement bancaire dès réception de la facture qui vous sera envoyé à la fin du mois concerné par les présences de votre enfant.

5. Les horaires

Les Animations vacances débutent à 10 heures et se terminent à 16 heures.

L'Accueil des enfants à partir de la 3^{ème} maternelle qui ne transitent pas par le service d'accueil organisé à la « Maison Chabeau » (voir point 1) se fait à partir de 9 heures 45 dans la salle polyvalente.

Les enfants d'accueil, de 1^{ère} et de 2^{ème} maternelle qui ne transitent pas par le service d'accueil sont invités à se rendre directement à la « Maison Chabeau », lieu où se dérouleront les activités des plus petits.

Nous demandons à tous les enfants d'être présents pour 10 heures au plus tard.

Les enfants qui ne transitent pas par le service d'accueil du soir à la « Maison Chabeau » peuvent être repris par leurs parents entre 16h et 16h15.

Nous vous demandons de respecter strictement cet horaire. Le «rassemblement» du matin a lieu de 10h à 10h15 et celui du soir de 15h45 à 16h. Il est primordial que les enfants y participent pleinement.

Dès 16h15, les enfants sont conduits vers le site d'accueil. Ils seront notés comme inscrits en « garderie » dès 16h30.

Chaque semaine, une journée spéciale est organisée pour vos enfants. Il s'agit de la journée « excursion ».

Afin de pouvoir profiter pleinement du lieu où nous nous rendons, les horaires sont régulièrement quelque peu élargis.

Ces horaires « spéciaux » vous sont communiqués en début de semaine via un petit document, remis à votre enfant, et qui reprend les bases de ce que vous devez savoir ou prévoir pour la semaine.

En cas de force majeure et d'impossibilité de respecter les horaires, nous vous demandons de prévenir la coordinatrice des Animations vacances sur le n° de Gsm suivant : 0472/48.10.07

6. Les collations et le repas

Les enfants sont invités à se munir de leurs boissons, collations et pique-nique de midi. Les collations sont prises par groupes.

Il est bon de savoir que l'appétit de l'enfant sera toujours respecté et que nous demandons aux enfants de manger dans le calme. Nous vous recommandons de munir votre enfant d'une collation et d'un repas sain.

7. Excursions

Le lieu d'excursion est choisi à l'avance par les animateurs de vos enfants.

Afin de pouvoir profiter pleinement de cette journée spéciale, les horaires sont généralement élargis. L'horaire de cette journée vous est communiqué via le document du début de semaine. De manière générale, il est demandé aux enfants d'arriver à 8h45 – départ du car à 9h – et le retour se fait aux environs de 18h.

Aucune permanence n'est assurée lors des journées d'excursion. Les enfants qui ne seraient pas arrivés pour le départ du car n'auront donc malheureusement pas d'autre choix que de rentrer chez eux...

Pour cette journée spéciale, aucune participation complémentaire n'est demandée aux parents et ce, quelle que soit l'excursion choisie.

8. <u>Sécurité</u>

Aucun enfant ne sera autorisé à partir avec des personnes autres que les personnes « habituelles » sans une autorisation écrite et signée des deux parents.

De même, aucun enfant ne sera autorisé à rentrer seul sans une autorisation écrite et signée des deux parents.

Les personnes qui entrent ou sortent dans l'espace des Animations Vacances sont tenues de veiller à refermer les portes et/ou les grilles derrière elles pour des raisons évidentes de sécurité.

9. Objets trouvés/objets perdus

Les enfants sont responsables de ce qu'ils apportent aux Animations vacances. Bien entendu, les animateurs veilleront à ce que les enfants n'oublient rien mais nous nous retrouvons souvent, en fin de période avec certains effets qui n'appartiennent à personne.

Les parents sont donc invités à vérifier et à éventuellement récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée.

Si malgré tout, en fin de période, il reste des vêtements et des objets non réclamés, vous devez savoir qu'ils sont gardés à la « Maison Chabeau » jusqu'au 1^{er} octobre de l'année concernée. Après ce délai, ils sont donnés à une association caritative.

10. Bien-être et Santé

Maladie et accident

Si votre enfant ne se sent pas bien durant la journée, vous serez immédiatement contacté par la coordinatrice des Animations vacances.

Vous devez savoir que nous ne sommes pas habilités à donner quelque médicament que ce soit aux enfants. Si votre enfant doit prendre un médicament durant la journée, nous ne pourrons le lui donner que sur base d'un certificat médical.

Un enfant malade n'est pas accepté au sein des Animations vacances. En cas de maladie contagieuse déclarée (scarlatine, oreillons, varicelle, ...) nous vous demandons de prévenir au plus vite la coordinatrice. Pour pouvoir réintégrer les Animations après une absence pour maladie contagieuse, vous serez invité à nous fournir un document médical attestant de la guérison de votre enfant.

Si votre enfant est victime d'un accident, vous serez, bien évidemment, immédiatement contacté par la coordinatrice des Animations vacances.

En cas d'urgence (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Il sera toujours fait appel à l'ambulance.

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour les Animations vacances.

Fiche médicale

Si votre enfant participe pour la première fois aux Animations vacances, une fiche médicale vous sera remise, soit via mail avant la période concernée, soit le premier jour de présence de votre enfant, via son cartable.

Si par contre, votre enfant est un « habitué », vous ne recevrez cette fiche que tous les 2 ans, pour vérification des données qui y sont inscrites.

<u>Cette fiche médicale est essentielle</u> puisqu'elle reprend toutes les informations et les recommandations utiles au bien-être de votre enfant

Nous vous invitons donc à la remplir la plus exactement possible ou à vérifier avec attention l'exactitude des renseignements qui y figurent.

Nous vous invitons en outre à nous communiquer toute modification en rapport avec la santé de votre enfant, sans attendre de recevoir la fiche à vérifier ... (allergies, accident, précautions, ...)

11. Plus en détail: les plus petits de la « Maison Chabeau » (accueil, 1ère et 2ème maternelle) :

Horaire de la journée

<u>Dès 7h30</u> Accueil des enfants à la « Maison Chabeau » **10h00** Rassemblement en musique, jeux et chants.

	Les plus grands partis, les tout (-tout)- petits prennent leur collation avec leurs animateurs. Début des activités
11h45	Pique-nique
12h15	Les enfants se reposent, lisent, écoutent une histoire ou de la musique douce
	(les parents qui le souhaitent peuvent venir rechercher leur enfant à ce
	moment)
12h45	Sieste pour les plus petits
	Reprise des activités pour les plus grands
15h15	Fin des activités, collation
15h45	Rassemblement.
16h00	Les parents arrivent à la « Maison Chabeau »
16h15	Les plus grands sont de retour à la garderie

Collation et repas de midi

Les collations se prennent par groupes, dans le locaux ou dehors si le temps le permet. En ce qui concerne le repas du midi, les plus petits de la « Maison Chabeau » mangent entre eux vers 11h45. Ce temps de repas est directement suivi par un moment de calme. Les parents des enfants qui ont entre 2,5 et 4 ans qui souhaitent reprendre leur enfant après une demi-journée d'activité peuvent le faire à ce moment.

Nous vous invitons à munir votre enfant d'une collation et d'un pique-nique sain et qu'il pourra manger facilement.

<u>Sieste</u>

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste après le repas de midi. Un local est réservé à cet effet.

Les enfants du groupe des « tout-tout-petits » ont automatiquement ce moment de calme inscrit dans le programme de leur journée.

Si votre enfant ne fait plus la sieste ou s'il est inscrit dans un groupe de plus grands et que vous souhaitez pouvoir bénéficier de ce moment de repos, nous vous invitons à en avertir l'animateur du groupe.

Nous vous invitons également à munir votre enfant de ce dont il a besoin pour pouvoir profiter pleinement de ce moment : doudou, lange, ...

Vêtements de rechange

Il n'est pas rare que, pris par l'activité, les enfants oublient l'urgence ... Nous vous invitons donc à prévoir des vêtements de rechange en suffisance (nominés et dans un sac au nom de l'enfant) à remettre à l'animateur du groupe de votre enfant.

12. Plus en détail pour les plus grands (à partir de la troisième maternelle) :

Horaire de la journée

<u>Dès 7h30</u>	Accueil des enfants à la « Maison Chabeau »
9h45	Accueil des enfants qui ne transitent pas par la « Maison Chabeau » à la salle
	polyvalente
10h00	Rassemblement.
	Les enfants reçoivent à ce moment toutes les informations nécessaires au bon
	déroulement de la journée
10h15	Début des activités par groupes.
12h30	Pique-nique tous ensemble, dans la salle polyvalente
12h30	Temps libre dans la cour, plaine de jeux, terrain de sport, au «coin doux », dessin libre
13h15	Rassemblement de tous les groupes, reprise des activités.

15h40 Fin des activités, rangement
 15h45 Rassemblement.

 Les enfants reçoivent à ce moment les informations pour la journée du lendemain.

 16h00 Les parents viennent rechercher leurs enfants, salle polyvalente.
 16h15 Les enfants sont de retour à la « Maison Chabeau »

Collation et repas de midi

Les collations se prennent par groupes, dans le locaux ou dehors si le temps le permet ou si l'activité prévue le matin l'exige. Le repas du midi est généralement pris en commun dans la salle polyvalente vers 12h30 (ou dehors si le temps le permet). Nous vous invitons à munir votre enfant d'une collation et d'un pique-nique sain.

13. Divers

Les Animations vacances comprennent de multiples activités, intérieures et extérieures. Nous vous recommandons donc d'habiller votre enfant dans des vêtements faciles, qui peuvent être tachés ou abîmés et adaptés aux circonstances et aux conditions climatiques.

Les enfants n'apportent pas d'objets de valeur aux Animations vacances. De même, pour la journée d'excursion, les enfants n'apportent pas d'argent de poche.

Les Animations vacances sont des moments de détente et de joie pour tous. Enfants comme animateurs souhaitent en garder des souvenirs. Ainsi, les enfants sont souvent photographiés dans le cadre des Animations vacances. Ces photos servent à des bricolages ou à des albums photos internes. Vous devez savoir que seules les photos de groupe pourraient éventuellement servir de support image dans le cadre d'une publication.

Pour les cas non prévus par le présent règlement et pour tout litige qui surviendrait, seul le Collège communal est habilité à prendre une décision.

Nous souhaitons que votre enfant passe des journées agréables aux Animations vacances et qu'il se souvienne longtemps des moments passés en notre compagnie.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant s'y sente bien, s'amuse, s'y sente compris, respecté et en sécurité.

N'hésitez donc pas à nous faire part des recommandations et/ou des petits ajustements dont nous pourrions tenir compte afin de rendre les vacances de votre enfant et de ceux qui fréquentent les Animations vacances inoubliables ...

Christian Fayt, Echevin de l'extrascolaire, la coordinatrice ATL, les responsables et toute l'équipe des Animations vacances.

Pour le Collège

La Directrice générale, C. Spaute Le Bourgmestre, C. Fayt





J'arrive à l'heure pour participer au rassemblement du matin

Je ne repars pas trop tôt pour pouvoir participer au rassemblement du soir

Si je dois arriver plus tard, pour des circonstances exceptionnelles, je préviens la veille au plus tard...

Les animations sont un lieu où on s'amuse, on bricole, on part en grand jeu ...

Je m'habille donc avec des vêtements que l'on peut salir (ou même abîmer ...)

Je porte des chaussures adaptées à tout, (pour les plus grands, même aux cabanes dans les bois donc si je viens en sandalettes ouvertes, j'ai une paire de vieilles baskets dans mon sac...)

Les animations se déroulent en Belgique Je prévois mon KW et des chaussures fermées s'il menace de pleuvoir ...

Le soir, je ne peux pas repartir seul ou avec une personne qui n'est pas « habituelle » sans une autorisation écrite et signée de <u>papa et maman.</u>

Je n'apporte pas d'objets de valeur aux Animations vacances, (ni I-Pod, ni appareil photo, ni gsm, game-boy, ...)

Lorsqu'on me donne un papier durant les rassemblements, je veille à le donner à papa et/ou maman dès mon retour à la maison parce qu'il s'agit très certainement d'informations importantes ...

La fiche médicale qui m'a été donnée doit être complétée (si rien n'est encore complété) ou modifiée en fonction de ce qui a changé (si c'est une photocopie) + signée et <u>rapportée dès le lendemain</u> à la « chef de plaine »

Si papa et/ou maman ont quelque chose d'important à communiquer pendant la journée, ils peuvent téléphoner à la coordinatrice qui est sur place de 9h à 17 heures. Son numéro de téléphone est le 0472/48.10.07

Et puis bien sûr, comme toujours, je veille à être poli et respectueux des autres, à respecter le matériel, à écouter les consignes à ne pas dire de gros mots à venir avec mon enthousiasme et ma bonne humeur à laisser ma mauvaise tête à la maison

....

Animations Vacances – mise à jour du mercredi 18 décembre 2019 - 11:12

	Identité				FORMATION CONTINUE (50 heures par bloc de 3 ans)
	T	FORMA			
Nom	PRENOM	nombre d'heures	année	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	thématique de la formation suivie
Dehoux	Laurence	Fig. 18, 18			
Belloux	and one	3	2002	ISBW	L'agressivité chez les jeunes enfants
		3	2003	ISBW	La place de l'enfant dans les familles à géométrie variable
		3	2003	ISBW	Deuils et ruptures qui aident l'enfant à grandir
		3	2003	ISBW	Les peurs enfantines
		3 15	2004 2005	ISBW	Risques d'obésité et petite enfance Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
		3	2005	ISBW	Au cœur des émotions de l'enfant
		3	2006	ISBW	Pourquoi se séparer pour grandir
		3	2006	ISBW	Les enfants ont-ils encore droit à leur intimité
		3	2006 2006	ISBW	la pré-adolescence
		3 21	2006	ISBW	La notion du temps chez l'enfant de 3 à 12 ans Comment accompagner une équipe dans un projet éducatif?
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		6	2007	ISBW	Quels repères face à la maltraitance?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2008	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap
	-	6	2008	ICC	Gestion du temps et planification du travail Coordination d'une équipe d'accueillantes extrascolaires
		3	2008	ISBW	Naviguer entre deux familles et prendre le large
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		3	2008	ISBW	L'ado est-il une personne normale?
		18	2009	EPE	Evaluation du personnel et du fonctionnement des équipes
		18	2010 2011	ISBW	Plaisir de bouger: activités sportvices et de mouvement avec les enfants Lorsque l'Eveil sexuel du jeune adolescent s'exprime lors de l'accueil
		3	2011	PBW	l'accueil extrascolaire, un métier !
		12	2011	EPE	Comment aborder l'enfant différent
		28	2011	CEMEA	Animer une équipe et collaborer avec les partenaires
		12	2013	ISBW	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		12	2013 2013	ISBW	Des outils pratiques pour faire de la gestion d'équipe Sparadrap
		7	2013	FRAJE	"Curiosons" - journée d'étude
		6	2014	ISBW	Créations de petits et grands jeux autour des émotions
		8	2014	FRAJE	Experminenta
		3	2015	ONE	L'air de rien, changeons d'air
-		6 12	2015 2015	ISBW	Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer Tous créatifs: exploration de nos potentiels
		3	2015	ISBW	l'hypersexualisation des enfants
		6	2015	ONE	Hydratation et goûter sain pour tous
		15	2017	Croix rouge	Верѕ
		8	2018	Ciré	université de l'antiracisme
ASSEMBLE SEED	Vallat.	32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Nopère	Valérie				Description of the boundary of
		3	2004	ISBW	Risques d'obésité et petite enfance Brevet de secourisme: BEPS
		15 6	2005	ISBW	Quels repères face à la maltraitance?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		18	2008	EPE	S'exprimer sans écraser l'autre
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		3	2010 2011	ISBW ISBW	Caprice c'est finil Lorsque l'Eveil sexuel du jeune adolescent s'exprime lors de l'accueil
	+	6	2011	EPE	Existe-t'il des alternatives aux punitions?
		3	2012	ISBW	Accueillir les enfants, c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec leurs parents
		3	2012	ISBW	Sparadrap
	2	12	2012	ISBW	comment accompagner la construction de sentiment de confiance en soi
		6	2013 2014	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire Communiquer n'est pas inné
	4-4-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3	6	2014	COALA	Bosses et bobos
		13	2016		Voir et recevoir la maltraitance
		12	2016	ISBW	Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants
		18	2016		Repères et limites, faut-il punir ou sanctionner?
		15 6	2017 2018	Croix rouge ISBW	Beps outils concrets pour communiquer efficacement entre adultes partenaires
		12	2018		Dire non
		12	2019	université de la paix	Faire face à la Manipulation
		3	2019		le burn out parental
Fochesato	Valérie				
		32	2017	CEMEA	Connaissance de l'enfant dans les groupes
		15	2017	Croix rouge	Beps
		32	2017	CEMEA	Les accueillant-es dans leur relation à la communauté éducative : la famille, l'équipe.
		18	2018		Mieux communiquer
	 	13 32	2018 2019	Coala CEMEA	Techniques artistiques "Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Lamba	Nicolas	32	2019	CLIVICA	and the state of t
Lomba	Nicolas			Const	Equiples de première interpention
		7 12	2017 2018	Guest ISBW	Equipier de première intervention Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants?
		13	2018		ATL- Animations rythmiques et musicales
		13	2019		Heureux qui communique et qui raconte



		50 Bull 100 Bull 100 Bull			
Hubert	Françoise				
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
		?	2008	? ISBW	Concevoir et animer des petits et grands jeux Nos questions face à la sexualité des enfants
		13	2011	COALA	Techniques artistiques
		3	2013	ISBW	Sparadrap
		12	2013	CERE	Voir et concevoir la maltraitance
		12	2013	ISBW	Au fil des saisons, créer tout naturellement
		6	2014	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap Le conseil de coopération: comment écouter l'avis des enfants
		12	2015	ISBW	Tous créatifs, exploration de nos potentiels
		6	2015	ISBW	Pour une communicatio respectueuse entre enfants
		13	2016	Coala	ATL-peinture, médium multiple
		15	2017	Croix rouge	Beps
		12	2018	ISBW	Aie Confiance! Comment démultiplier ses idées d'activités avec créativité?
Biver	Nathalie	12	2019	ISBW	Comment demultiplier ses idees d'activités avec creativitér
DIVE	Ivatualie	3	2004	ISBW	Risques d'obésité et petite enfance
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
		3	2006	ISBW	La notion du temps chez l'enfant de 3 à 12 ans
		3	2006 2006	ISBW	Pourquoi se séparer pour grandir Au cœur des émotions de l'enfant
		3	2008	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		12	2007	ISBW	Quels repères face à la maltraitance?
		18	2008	EPE	Comment s'exprimer sans écraser l'autre
		12	2008	ISBW	Enfants de 5 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
	_	12	2008	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap Nos questions face à la sexualité des enfants
		3	2008	ISBW	Naviguer entre deux familles et prendre le large
		12	2009	EPE	Gestion de la plainte des parents
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		13	2010	COALA	Cuisine créative
		12	2010	CFA PBW	Tous gagnants l'accueil extrascolaire, un métier !
		3	2011	ISBW	Les douces violences au quotidien
		18	2012	ISBW	Plaisir de bouger: activités sportvices et de mouvement avec les enfants
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		3	2013	ISBW	Sparadrap
		12	2014 2015	ISBW	Lire aux enfants Hydratation et goûter sain pour tous!
		6 28	2015	Fraje	Les enfants entre eux
		15	2017	Croix rouge	Beps
		28	2018	Fraje	Professionnels et parents : méfiance ou alliance educative?
		13	2018	Coala	ATL - Toi,moi,lui,nous,l'ATL dans quel sens
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Pourtoy	Isabelle				
		15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS
		12 12	2008	ISBW	Repères et limites: faut-il punir ou sanctionner? Goûters malins, l'importance d'une collation équilibrée
		12	2009	ISBW	Gérer un groupe d'enfants d'âges différents
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		12	2013	ISBW	Des jeux pour se relaxer
		3	2013	ISBW	Les harcèlement, parlons-en
		6	2014	ISBW	Accueillir un enfant en situation de handicap
	_	6	2015 2015	ISBW	sparadrap Le conseil de coopération: comment écouter l'avis des enfants
		12	2015	ISBW	Ale confiance
		6	2015	ISBW	A la rencontre de l'estime de soi
		15	2017	Croix rouge	Beps
Vandervale	Stéphanie	Brans Do	100000		
		6	2010	CCE	Développer l'autonomie et la confiance en soi de l'enfant
		12	2010	ISBW	Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants
		3	2011 2011	ISBW	Les rituels, des repères pour les enfants A la découverte des jeux de société
		12	2011	ISBW	S'attacher pour mieux se détacher
		12	2013	ISBW	Accueillant exttrascolaire, un nouveau métier: quels sont les repères et limites de ce rôle?
		3	2013	ISBW	Le harcèlement parlons-en
		12	2015	ISBW	Rôles et limites de l'accueillant extrascolaire
	Brigitte				
Frey	The Control of the Co	12	2016	CFA	l'autorité:poser des regles et developper la confiance
Frey			2017	Croix rouge	Beps
Frey		15	-		
Frey		15 32	2017	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Frey Versolato	Séverine		-		
	Séverine		-		
	Séverine	32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
	Séverine	21 13 12	2019 2015 2016 2016	Cemea Croix rouge Coala ISBW	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations" Secouriste Techniques arstitiques "Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants"
	Séverine	21 13 12 15	2019 2015 2016 2016 2017	Cemea Croix rouge Coala ISBW CJLG	"Les repas : des moments particullers d'apprentissages et de relations" Secouriste Techniques arstitiques "Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants" Activités manuelles créatives avec les enfants
	Séverine	21 13 12	2019 2015 2016 2016	Cemea Croix rouge Coala ISBW	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations" Secouriste Techniques arstitiques "Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants"



Marchael						
1	Bordez	Geneviève		- 27		
1			3	2003	ISBW	Familles à géométrie variable
15 200 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509 509						
1						
1		_				
1					200000	
13 309 1989						
1			_			
3 3930 PRV				100,000,000	57754778	
1						
1						
1			2	2013	ISBW	Le Harcèlement, parlons-en l
15			12	2013	CCE	Les groupes de préados et ados, comment les aborder ?
1			13	2015	COALA	Techniques artistiques
6 2017 State S			15	2016	croix rouge	Beps
19			12	2016	ISBW	Des jeux pour se relaxer
Septimen			6	2017	RIEPP	Vaincre la barrrière de la langue
Stath			18	2017	Service jeunesse Namur	
1			32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
1	Detthier	Cavala		101, E W	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	
	Rottnier	Saran				
			12	2013	ISBW	DégustonsI, à la découverte du plaisir alimentaire
12			3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
Comment Comm			3	2015	ISBW	Sparadrap
Comment Comm			12	2014	RIEPP	Sortir par tous les temps
15 2017 Cost range. Sept.						
Content						
13 2016 Contact Co						
Cibio						
Childron						
Section						
15 2017 Crick rouge Rege			32	2019	Cellied	Les repas , des moments particuliers à apprentissages et de relations
19	Ghisu	Anuncia	To the little			
19			15	2017	Croix rouge	Beps
Mase						
Modes						
15			32	2015	Cemea	tes repas , des moments paraculers à apprentissages et de relations
12	Maes	Aurélie		400 H 20		
			15	2017	Croix rouge	Beps
12			12	2018		Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants?
Martine		- 1				
CEMPA Para						
2015 CRMA	20 10			2010		Third to the desired
	Chapelle	Martine		-wei-wh		
			32	2015	CEMEA	Formation initiale complète pour les accueillant-e-s et les animateurs-animatrices temps libre
15			32	2017	CEMEA	"Les accueillant-e-s dans leur relation à la communauté éducative : la famille,l'équipe"
			12	2018	La teignouse	Mieux communiquer
15 2018 C.H.G Achités manuelles et créatives avue les enfants			15	2018		Au centre de tout, il y a l'enfant!
Sylve						
Sylvie						
Sylvie						
12		24/4		27/20/20/20		
	Goethaels	Sylvie				
155 2005 ISBW Brevet de securisme: BEPS + recyclage			12	2002	ISBW	L'agressivité chez les jeunes enfants
3 2006 ISBW Pourquis se Sparer pour grandfr				2002		La réanimation chez l'enfant
3 2007 ISBW Faut-Il parter de la mort à l'enfant et comment?			15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
3 2007 ISBW Faut-Il parter de la mort à l'enfant et comment?			3	2006	ISBW	Pourquoi se séparer pour grandir
3						
			_			
12 2008 ISBW Repère set limites: faut-il punif ou sanctionner?						
18		1				
18						
12 2008 ISBW		-				
3 2009 ISBW Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?		_				
Sew Sparadrap Sew Sew Sparadrap Sew	-					
Sparadrap Spar						
SBW Accuellir les enfants, c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec les parents						
Septer S						
Senterre						
Senterre						
SBW Accueillir les enfants c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec leurs parents						
Separatrap Sep						
Senterre						
Senterre						
Senterre			3	2013	ISBW	le harcèlement, parlons-en
Senterre Marie-France Substituting Sparadrap In the sparadrap In			15	2017	Croix rouge	Beps
Senterre Marie-France Substitute Senterre Senter	7		12	2017	ISBW	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre
Senterre Marie-France 3 2011 ISBW Les rituels, des repères pour les enfants 12 2012 ISBW Création de petits et grands jeux autour des émotions 12 2012 ICFA L'autorité; poser des règles et développer la confiance 3 2013 ISBW La Harcèlement, parlons-en 3 2014 ISBW Sparadrap 6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 19 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATI-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet				-		
3 2011 ISBW Les rituels, des repères pour les enfants 12 2012 ISBW Création de petits et grands jeux autour des émotions 12 2012 ICFA L'autorité; poser des règles et développer la confiance 3 2013 ISBW La Harcèlement, parlons-en 3 2014 ISBW Sparadrap 6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATL-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet	Contorra	Mario Franco	I CONTINUE A	To Lead III	Translation and the	
12 2012 ISBW Création de petits et grands jeux autour des émotions 12 2012 ICFA L'autorité: poser des règles et développer la confiance 3 2013 ISBW La Harcèlement, parlons-en 3 2014 ISBW Sparadrap 6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATI-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet	Senterre	Iviarie-France				
12 2012 ICFA L'autorité: poser des règles et développer la confiance 3 2013 ISBW La Harcèlement, parlons-en 3 2014 ISBW Sparadrap 6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbi ATI-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet						
3 2013 ISBW La Harcèlement, parlons-en 3 2014 ISBW Sparadrap 6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATI-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet				2012	ISBW	
3 2013 ISBW La Harcèlement, parlons-en 3 2014 ISBW Sparadrap 6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATI-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet			12	2012	ICFA	L'autorité: poser des règles et développer la confiance
3 2014 ISBW Sparadrap 6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipler de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATL-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet						
6 2015 ISBW Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer 13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipler de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATI-moi,accueillante dans mon environnement et mon projet						
13 2015 COALA techniques artistiques 18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbi ATI-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet						
18 2015 FARCE des couleurs et des formes 7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATL-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet						
7 2016 Guest Equipier de première intervention 15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATL-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet						
15 2017 Croix rouge Beps 20 2018 Coala asbl ATL-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet	-					
20 2018 Coala asbl ATL-moi, accueillante dans mon environnement et mon projet						
13 ZU18 Coala asbl ATL- jeu bouge, jeu m'amuse	1					



'erbeke	Karine				
		3	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
		3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
		3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
		12	2008	ISBW	Enfants de 5 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
		12	2008	ISBW	Repères et limites
		3	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
		18	2010	ISBW	Plaisir de bouger: Animations sportives et de mouvement avec les enfants
	-	13	2010	COALA ISBW	Cuisine créative
		3	2012	ISBW	s'attacher pour mieux se détacher Sparadrap
		3	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
		12	2013	ISBW	Dégustons, à la découverte du plaisir alimentaire
		6	2013	ISBW	Sports nouveaux
		12	2015	ISBW	Tous créatifs: exploration de nos potentiels
		18	2015	FARCE	des couleurs et des formes
		7	2016	Guest	Recyclage d'equipier de première intervention
		15	2017	Croix rouge	Beps
		7	2018	Coala	ATL-jeu bouge,jeu m'amuse
pdebeek	Jordan	189 West	STATES.	THE PERSON OF	
	33.401	45	2042	CU C	
		15	2018	CJLG	Au centre de tout, il y a l'enfant!
		15 32	2018 2019	CJLG Cemea	Activités manuelles et créatives avec les enfants
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
lerckx	Nathalie				
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
ontet	Sylviane				
		12	2010	CFA	
	-	12 14	2010	ISBW	Tous gagnants Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants,
		13	2010	ISBW	a la découverte des jeux de société
		12	2011	ISBW	La construction du sentiment de confiance en soi chez l'enfant de 3 à 12 ans
		3	2012	ISBW	Sparadrap
		12	2013	ISBW	Règles de vie, des repères pour grandir
		3	2013	ISBW	le harcelement , parlons en!
		6	2014	ONE	les groupes comportant des préadolescents et adolescents:comment les aborder, les gérer et organiser l'accueil
		14	2015	EPE	Du beioin de manger au plaisir de manger
		3	2015	ISBW	l'hypersexualisation des enfants
		6	2017	RIEPP	Vaincre la barrière de la langue avec les parents et les enfants
		15	2017	Croix rouge	Beps
		32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
		3	2019	ONE-ISBW	le burn out parental
		12	2019	ONE promemploi asbl	"La communication au service des relations entre professionnel-le-s et avec les parents"
oris	Frédérique	Nº LUSS		NUMBER OF THE OWNER.	
		3	2008	ISBW	l'adolescent est-il une personne normale
	* 4	3	2008	ISBW	nos questions face à la sexualité des enfants
		18	2009	EPE	Evaluation du personnel et fonctionnement des équipes
		4	2009	ONE	référentiel
		3	2011	BW	l'accueil extrascolaire, un métier
		3	2011	ISBW	lorsque l'éveil sexuel s'exprime lors de l'accueil
		18	2011 2012	ICC Resonnance	Coordinateur, un métier de
		3	2012	ISBW	mener des projets ATL - intervision
		3	2013	ISBW	le harcèlement, parlons-en Sparadrap
	1	7	2014	ONE	la maltraitance
	3	14	2013	université de paix	pratiquer l'écoute
	-	14	2018	Université de paix	Il n'y a pas que les mots pour le dire
		14	2018	FormationBW	Formation à l'évaluation
		8	2019	Guest	Equipier de première intervention
		8	2019	CESI	Formation en gestion des conflits



	OPERATEUR: Admi	nistration communale d'Ittre	OPERATEUR: Administration communale d'Itrre - Rue Planchette, 2 - 1460 ITRE - représentée par Monsieur Christian Fayt, Bourgmestre - Service extrascolaire: 067/79-48.38	E - representes par Monsieur Chr.	Istian Payt,	Bourgmestre - Service exte	ascolaire: 06// /9.43.50	Control of the State of the Sta		1		05
Principal Prin								LIEU D'ACCUEIL : ecole libre d'Ittre				
Part		Identité		Situation professionnell	a		Formation	1 de base				FORMATION CONTINUE (50 heures per bioc de 3 ans)
						33	Si pas de q	ualification requise par le décret ATL	FORMA	KTION		
Octobook Lounneed 13/2021 CCI pakkeleles Percentage 1 2020 GBM 1 CALL ACCIDITATION 1 2020 GBM			PRENOM			Titre, diplôme, Certificat, Brevet, du Membre du personnel d'accueil extrascolaire	FORMATION INITIALE SUIVIE (100h)	NDM DE L'ORGANISME DE FORMATION	nombre d'heures	Anna .	IOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	
1		Dehoux	Laurence	1/7/2002	ē	puéricultrice	pas requise					
1		Secondard Control							6	2002	ISBW	L'agressivité chez les jeunes enfants
1									3	2003	ISBW	La place de l'enfant dans les familles à géométrie variable
1									Е	2003	ISBW	Deulls et ruptures qui aident l'enfant à grandir
1									3	2003	ISBW	Les peurs enfantines
1									3	2004	ISBW	Risques d'obésité et petite enfance
1									15	2005	ISBW	Brevet de secourisme; BEPS + recyclage
1									3	2006	ISBW	Au cœur des émotions de l'enfant
1									3	2006	ISBW	Pourquol se séparer pour grandir
1									m	2006	ISBW	Les enfants ont-ils encore droit à leur intimité
1		3							6	2006	ISBW	la pré-adolescence
1									69	2006	WBSI	La notion du temps chez l'enfant de 3 à 12 ans
1970 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980 1980									21	2007	ISBW	Comment accompanies une équipe dans un projet éducatif?
1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989									6	2007	ISBW	Faut-il parler de la mort à l'enfant et comment?
1									9	2007	SBW	Ouels repéres face à la maltraitance?
1										2002	SBW	La construction de l'Imaginaire des l'enfant
Control									8	2008	SBW	Accueillrun enfant en situation de handicab
1					T				9	2008	CC	Gestion du temos et planification du travail
1									18	2008	CC	Coordination d'une équipe d'accuellantes extracolaires
1									3	2008	ISBW	Naviguer entre deux familles et prendre le large
1994 1994 1995 1996 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997									8	2008	SBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150									9	2008	ISBW	L'ado est-il une personne normale?
1894 1894 1894 1894 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895 1895									18	2009	EPE	Evaluation du personnel et du fonctionnement des équipes
1									18	2010	ISBW	Plaisir de bouger activités sportvices et de mouvement avec les enfants
1									3	2011	ISBW	Lorsque l'Evell sexuel du Jeune adolescent s'exprime lors de l'accueil
13 2011 EPE									m	2011	WBM	ˈsacueil extrascolaire, un métier
1									12	2011	EPE	Comment aborder l'enfant différent
12 202 SSW									28	2011	CEMEA	Animer une équipe et collaborer avec les parténaires
1									17	2013	ISBW	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre
1									3	2013	ISBW	Le harcèlement en milleu scolaire
16 17 18 18 18 18 18 18 18									12	2013	ISBW	Des outils pratiques pour faire de la gestion d'équipe
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1									3	2013	ISBW	Sparadrap
1 2014 FRAIE F		A REPORT OF THE REAL	THE RESERVE THE PARTY OF THE PA	The second secon		C. D. St. St. St. of Links	THE PERSON NAMED IN	STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	226			
1	2014 - 2015	2016										
S 2014 ISBW ISB									7	2014	FRAJE	"Curiosons" - journée d'étude
9 2004 FRAJE 9 2004 FRAJE 10 2015 ONE 11 2 2015 ONE 12 2015 SWA 13 2015 SWA 14 2 2015 ONE 15 2015 ONE 16 2015 ONE 17 2015 ONE 18 2015 ONE 18 2015 Chees									9	2014	ISBW	Créations de petits et grands jeux autour des émotions
9 2015 ONE									60	2014	FRAJE	Experminenta
9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9									3	2015	ONE	L'air de rien, changeons d'air
9 9 12 2015 ISBW 188W 19 2017 ONE 19 2018 ONE 19 201									9	2015	ISBW	Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se poser et à créer
9 9 1								3	12	2015	ISBW	Tous créatifs: exploration de nos potentiels
99									ю	2015	ISBW	l'hypersexualisation des enfants
9 15 2017 Grokrouge 8 2018 Cire 16 Ceres 18 2019 Ceres									9	2015	ONE	Hydratation et goûter sain pour tous
9 2017 Crokrouge 8 2017 Crokrouge 8 2018 Circle 12			The state of the s	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		STATE OF STATE OF	THE PERSON	Manager of the State of the Sta	51	The second second		
15 20.7 Conkrouge 15 20.9 Conkrouge 15 2	2017-2018	- 2019										
S 2018 Clerk S 2019									15	2017		Bens
32 2019 Cemea 55 55									63	2018		université de l'antiracisme
									32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
		100	COLUMN SALES AND AND ADDRESS.		1			THE REAL PROPERTY AND PERSONS ASSESSMENT OF THE PERSONS ASSESSMENT OF	SS		TO A DESCRIPTION OF THE PERSON	
7707-7707	***************************************	2000										
	7707-0707	77077	Market Street	The second secon						-		

				ca M			ir durk Emotions, comment les gererk	are de l'acres el		a distilliante avec laure narente		de confiance en soi		The state of the s							日 日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日本日			and other marginal real	מתמוכה את הכוחו בה									éducative : la famille, l'équipe.			s et de relations"		THE RESERVE THE PARTY OF THE PA											
and the state of t	Risques d obesite et petite enfance	Drevet de secourisme: BEPS	Queis reperes face a la maitraitance.	La construction de l'imaginaire chez l'enfant	Nos questions face a la sexualite des enfants	S exprimer sans ecraser l'autre	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur durr Emotions, comment les gererie	Lorente l'Eveil cavital du laine adolectent c'evarime lore de l'actuell	Evices, till des alternatives any ampliques	Accientificies enfants clear aired antrefanir une relation ductificame avec laure nareate	Sparadrap	comment accompagner la construction de sentiment de confiance en soi	Le harcèlement en milleu scolaire			Communiquer n'est pas inné	Bosses et bobos	Voir et recevoir la maltraitance	Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants	Repères et limites, faut-il punir ou sanctionner?			2000	Deposition of the second of th	Т	Т	Т					Connaissance de l'enfant dans les groupes	2000	Les accueillant-es dans leur relation à la communauté éducative : la famille, l'équipe.	Mieux communiquer	Techniques artistiques	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"			CHARLES OF STREET			Security of the second for International	Equipler de première intervention	ATI - Animations pythmiques at musicales	Heureux qui communique et qui raconte			THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS	
N DESTRUCTION	Masi	Maci	Nesi	ISBW	Nasi	EPE	Wasi	ISBW	303	SRW	WBSI	ISBW	ISBW			ISBW	COALA	CERE	ISBW	ISBW	Mary Mary Mary Mary		Centre course	Croix rouge	view of a da la vaiva	université de la paix	ONE-ISBW					CEMEA	Croix rouge	CEMEA	La teignouse	Coala	CEMEA						1	Cones	Naci	Coala	THE REAL PROPERTY.		TO THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND A	
	2004	5002	7007	2007	2008	2008	2010	2011	2012	2012	2012	2012	2013			2014	2015	2016	2016	2016	The same of		2017	2000	2010	0100	2019				0 70	2017	2017	2017	2018	2018	2019			No.			12000	7070	2018	2019				
	n :	cr c	0	m	m ;	E .	n c		o uc	o «		12	ю	84		9	9	13	12	18	55		35	q		1 5	9	48				42	1 1	32	18	13	32	142	30,	Section 1				, ;	13 12	8	45			
pas requise																															2017-2018 CEMEA										2014 CEMEA									
puéricultrice														STATE OF THE PERSON NAMED IN							STATE																		THE LEW LAND OF		THE REAL PROPERTY.		-				The second second			
ē																2															COD										ē		_				H		TO COLOR	
1/7/2002			9																		The State of the State of										The second second										01-09-14		2							
Valerie														The second secon							CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE										Valérie							The second secon			Nicolas	photograph in the same of the						STATE OF BUILDING S		
Nopère															- 2016						THE REPORT OF THE PERSON NAMED IN	- 2019						-2	1022		Fochesato								2020-2021-2022		Lomba		5707 - 970				.5	2020-2021-2022		
															2014-2015 - 2016						2	2017-2018-2019						***	2020-2021-2022		The state of the s								2020-20			1,00	7-/707					2020-20	3	

		•
		12-1
		17-
		E J
		e à Jo
		Ē
		ntin
		etco
		ales
		in the
		tions
		orma
		- F
		ment
		elle
		nou
		E (re
		L-0
		E AT
		ervio
		ė
		tt.
		Commune de litre - service ATL - CLE (renouvellement) - Formations initiales et continues - mise à jour au 17-12-19
		DMIL
		ខិ

Hubert	rt Françoise	pise	01-09-03	ē		2006	Institut de Promotion Sociale IPFC de Nivelles				
								15	2005	ISBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
								3	5	٠ .	Concevoir et animer des petits et grands Jeux
								3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
								13	2011	COALA	Techniques
								3	2013	ISBW	Sparadrap
								12	2013	CERE	Voir et concevoir la maitraitance
								12	2013	ISBW	Au fil des salsons, créer tout naturellement
								9	2014	ISBW	Acqueillir un enfant en situation de handicap
	TAKE BE WANTED		The state of the s					84	The second		
2015-2016-2017											
								9	2015	ISBW	Le conseil de coopération: comment écouter l'avis des enfants
								12	2015	ISBW	Tous créatifs, exploration de nos potentiels
								9	2015	ISBW	Pour une communicatio respectueuse entre enfants
								13	2016	Coala	ATL-peinture, médlum multiple
								15	2017	Croix rouge	Bebs
2			The state of the s					25			
2018-2019-2020											
								12	2018	ISBW	Ale Conflance!
								12	2019	ISBW	Comment démultiplier ses idées d'activités avec créativité?
-26	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COLUMN TO THE PERSON NAMED IN	STATE	The state of the s				telling of the section of the sectio	24			
a contraction of	a a c	the second	Christian Bauremettre - Echavin de l'Extraccolaire	Febavin de l'Es	xtrascolaire						

Je souszigněc Christian Fayt, Bou at Fonction) Christian Fayt, Bou atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Date et signature

OPERATEUR: Administration communals of Ittes - Rue Planchette, 2 - 1460 ITTRE - représentée par Monsieur Christian Rays, Bourgmestre - Service extrassolaire: 067/79/43.58

						LIEU D'ACCUEIL : école libre de Virginal				
Identité		Situation professionnelle	e e		Formation de base	de base				FORMATION CONTINUE
						110		-		
mı					nb ap sad is	Si pas de quaimacation requise par le decret ATL		I		
of H llem\ino8 snec\s	PRENOM	Date d'antrée en fonction	contrat	Titre, diplôme, Certificat, Brevet, du Membre du personnel d'accuell extrascolaire	FORMATION INITIALE SUIVIE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures par 3 ans) nombre d'heures dates		NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	thématique de la formation suivie
Biver	Nathalle	15-09-03	ē	puéricultrice	pas requise			100	The second second	
							m	2004		Risques d'obésité et petite enfance
							15	2002		Brevet de secourisme: BEPS + recyclage
							8	2006		La notion du temps chez l'enfant de 3 à 12 ans
							6	2006		Pourquoi se séparer pour grandir
							3	2006		Au cœur des émotions de l'enfant
							9	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
							m	2007		Faut-ii parler de la mort à l'enfant et comment?
							- 22	2002		Onele rendere fare à la maltraitance?
							12	2006		anni se de constante de constan
							9 5	2000		ב ליוווינבוי ב בלווווינבו ביו פיבו ו פתונב
			Ì				7 5	2008	ĺ	infants de 5 a a airs des jeux pour se retaxer
							77	2008		Accueillir un enfant en situation de handicap
							6	2008		Nos questions face à la sexualité des enfants
							m	2008		Naviguer entre deux familles et prendre le large
							12	2009		Gestion de la plainte des parents
							m	2009		Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur du? Emotions, comment les gérer?
							13	0100		finishes probable
							3 5	2010		TAILURA THE THE TAILURA THE TAILURA THE THE TAILURA THE THE TAILUR
							77	2010		COLOS ESPIRALIES
							,	1107		Facueii extrascolaire, un meter I
							m	2012		es douces violences au quotidien
							18	2012		Plaisir de bouger: activités sportvices et de mouvement avec les enfants
							8	2013		Le harcèlement en milieu scolaire
							E	2013		Sparadrap
							12	2014	ISBW	Lire aux enfants
							9	2015		Hydratation et goûter sain pour tous
							181		1	

2016 - 2017 - 2018								The state of the s		
							28	2016		Les enfants entre eux
							15	2017	8e	Верз
							28	2018		Professionnels et parents : méfiance ou alliance educative?
							13	2018	Coala	ATL - Toi,moi,lul,nous,!'ATL dans quel sens
3.6						THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	84	\$ 100 miles		
ירטר סרמר פומר		mort and a								
7777 - 7777 - 7777										
							32	2019	Cemea	"Les repas ; des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
-18				The second second	ASSESSMENT ASSESSMENT		32			
Pourtoy	Isabelle	01-09-03	ē		2006	Institut de Promotion Sociale IPFC de Nivelles				
		Confidence of the Confidence o					25	2006	(CDIA/	2020 Constitution of Discourse
							9 5	2002	VACC.	Direct to Section State of Section 11 and 12
							4 5	2000	Notes	repeters set infrared and pulling or saltendering controlled to the controlled to th
							77	5002	Ande	Source: maining in impuration of the containing
							7 .	5003	Ange	Gerer un groupe u entants u ages untreents
							n	2003		Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur'r Emotions, comment les gerer
							12	2013	ISBW	Des jeux pour se relaxer
							8	2013		Les harcèlement, parlons-en
							9	2014		Acqueillir un enfant en situation de handicap
The second secon		The second secon	Section 198			STATES AND THE PARTY OF THE PAR	75		THE PERSON NAMED IN	
2015 - 2016 - 2017										
CONTROL OF THE PROPERTY OF THE	-						6	2015		nuspearus
								2015	Wasi	Le consell de coopération: comment écourter l'avis des enfants
							- 1	2015		hanne
								2015		an continued in the second of
							,	2040		קיים בוניסונו ביסי ו באווני מני ססו
3	The state of the s		-	The second secon			2	1707		cdae
-8 Hosence de louline di	nice bon cause de maianie, vepir	פו ווויילסבט פון ווויירנאוולט ווויפווניתו	-	The state of the late of the l			74			
2018 - 2019 - 2020						THE PARTY OF THE PARTY OF				
-50							0		The state of the state of	

;	

	0	-	
	16	1	
	101	10	
nature			
Date et signature			
Dat			

			7									
Secretic									6	2010	CCE	Développer l'autonomie et la confiance en soi de l'enfant
1									12	2010	ISBW	Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants
Activity and the contraction of									3	2011	ISBW	Les rituels, des repères pour les enfants
Septembrie Sep									12	2011	ISBW	A la découverte des jeux de société
Security									3	2012	ISBW	S'attacher pour mieux se détacher
Act in the late of the part of									12	2013	ISBW	Accueillant exttrascolaire, un nouveau métier: quels sont les repères et limites de ce rôle?
ca de lançase directe locartaline COD de lança de lanças									3	2013	ISBW	Le harcèlement parlons-en
a de longue durée. Reprite licertaine : 133-10-14 GDS auxiliaire del l'enfonce Pas requise Pas									12	2015	ISBW	Rôles et limites de l'accueillant extrascolaire
ce de longue duriée. Reprite linentaline 13-10-14 CDD auctilaire de l'enfance Paz requise 0 0 CAA Brighte 13-10-14 CDD auctilaire de l'enfance Paz requise 12 2016 CAA laivo Séverine 13 2017 Cole rouge COR rouge CARRAL laivo Séverine 00-04-14 CDI COR 13 2016 COR rouge laivo Séverine 00-04-14 CDI COR rouge 2016 COR rouge 13 2016 COR rouge laivo COR rouge 2006 CARRAL 2016 COR rouge 13 2016 COR rouge laivo COR rouge 2016 CARRAL 2016 COR rouge 2016 COR rouge laivo COR rouge 2016 CARRAL 2016 COR rouge 2016 CARRAL laivo CARRAL CARRAL 2016 CARRAL 2016 CARRAL laivo CARRAL CARRAL<	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED AND ADDRESS	TO THE RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COL						63	Same and the same	NAME OF TAXABLE PARTY.	
ac de longue durée, Reprite Incertaine Pas requise Pas requise Ora Colspan="6">Pas requise Pas requise Ora Instituté de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color Color rouge Activation de Premotion Sociale IPIC de Nivelles Color Color rouge Activation de Nivelles Color Rouge Activation de Ni	2016-	2017 - 2018										
Stroke increasing Striction Strictio	2019-2	2020 - 2021										
Brighte Archive Reptita Incertaine Pace requise										-		
Brighte 13-10-14 CDD auxiliaire de l'enfance Page requise Page requise CFA CDI	5-	O Absence de longue du	rrée. Reprise incertaine	The state of the state of					0		000000000000000000000000000000000000000	
Sirjete 13-50-14 CDD auxillaire de l'enfante Pac requise Pac												
12 2016 CFA		Frey	Brigitte	13-10-14	coo	auxillaire de l'enfance	Pas requise					
12 2016 CPA												
12 2016 CFA	2014-2	.015 - 2016										
jate 22017 Cronk rouge late 02-04-14 CDI 2008 Institut de Promotion Scalale IPPC de Nivelles 2015 Combrouge 147 CDI 2008 Institut de Promotion Scalale IPPC de Nivelles 2015 Combrouge 158 CON CON COUGE 2016 2016 CON CON COUGE 2016 159 CON CON COUGE 2016 CON CON COUGE 2016 CON CON COUGE 150 CON CON COUGE 2016 CON CON COUGE 2016 CON CON COUGE 150 CON CON COUGE 2016 CON CON COUGE 2016 CON COUGE 150 CON COUGE 2016 CON COUGE 2016 CON COUGE 150 CON COUGE 2016 CON COUGE CON COUGE CON COUGE 150 CON COUGE 2016 CON COUGE CON COUGE CON COUGE 151 CON COUGE 2016 CON COUGE CON COUGE CON COUGE 151 CON COUGE CON COUGE CON COUGE CON COUGE CON COUGE <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>12</td> <td>2016</td> <td>CFA</td> <td>l'autorité; poser des regles et developper la confiance</td>									12	2016	CFA	l'autorité; poser des regles et developper la confiance
Severine CC-04-14 CDI 2002 Controuge Severine CC-04-14 CDI 2008 Institut de Premotien Sociale IPFC de Nivolles 2015 CONTROUGE Severine CC-04-14 CDI 2008 Institut de Premotien Sociale IPFC de Nivolles CC-01-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-									12		The state of the same	
colato 5 Severine Con couge Con couge colato Severine CO I CO I CON CON COUGE CON CON COUGE colato Severine CO I C	2017- 2	018 - 2019										
Severine Comea Same Severine Sever									15	2017	Crolx rouge	Beps
Sciverine CD1 CD2 CD2 Institut de Premetion Sociale IPFC de Nivelles A7 CD2									32	2019	Сетеа	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Scolato Sciverine CDI GLOGALG CDI GLOGALG CDI GLOGALG CDI GLOGALG CONTRIBUTION COLOR		8	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN						47	200	The second secon	
Sciverine CD1 CD1 CD1 CD2 Institut de Promotion Sociale IPFC de Nivelles CD2	2020-21	221-2022										
late Séverine 01-04-14 CDI 2008 Institut de Promotion Sociale IPPC de Nivelles 2015 2015 2015 Cocivir ruge 2015 2016 2016 2016 Cocivir ruge 133 2016 Cocivir ruge 2016 2017 2016 152 2016 158W 2017 2016 153 2017 CLIG 2018 2018 2018 2016 2018 2018 2016 2016 2019 2018 2018 2016 2017 2016 2018 2016 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018											THE REAL PROPERTY.	
lat to 5 éverine 01-04-14 CDI 2008 Institut de Promotion Sociale IPPC de Nivolles 2015 - 2016 - 2017 Croix rouge 2015 - 2016 - 2017 - 2016 - 2017 - 2016 - 2017 - 2016 - 2017 - 2016 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018 - 2018												
2015-2016-2017 2016-2016-2017 1 2015 Croix rouge 1 2015 Croix rouge 1 2015 Croix rouge 1 2015 Croix rouge 1 2015 Clid 1 2015 Clid 1 2015 Clid 2 2015 Centea 2 2015 Centea 2 2015 Centea		Versolato	Séverine	01-04-14	ies		2008	Institut de Promotion Sociale IPFC de Nivelles			A reference of the	
1 2015 Cokrouge 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2								2015 - 2016 - 2017		0		
13 2016 Coala 13 2016 Coal									21	2015	Croix rouge	Secouriste
12 2016 SBW									13	2016	Coala	Techniques arstitiques
15 2017 CLIG 15 2018 CHIG 15 2									12	2016	ISBW	"Comment gerer l'agressivité et les colères des enfants"
61 61 Сетез 24 2018 Сетез 34 2018 Сетез 35 2019 Сетез 56 56									15	2017	CILG	Activités manuelles créatives avec les enfants
24 2018 Cemea 22			TO THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND			The Real Property of		19		THE RESERVE	
24 2015 Cerres 24 2015 Cerres 25 2	2018-	2019 - 2020										
32 2019 Cemea 56 56	-								24	2018	Сетеа	Les jeux et leur animation
									32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
		STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	The second secon	The state of the s	B. I. Charles	The state of the s			95		The state of the s	

Je souszignéje)

Christian Fayt, Bourgmestre - Echevin de l'Extrascolaire
atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau où-dessus sont corrects.

OPERATEUR: Administration communale d'Ittre - Rue Planchette, 2 - 1460 ITRE - représentée par Monsieur Christian Fayt, Bourgmestre - Service extrascolaire: 067/79.45.38

					8			LIEU D'ACCUEIL: école communale d'ittre				
The proof of the	20.52	Identité		Situation professionne	ol lo		Formation	de base				FORMATION CONTINUE
Secretary Secr												
Main	w						Si pas de qu	alifiacation requise par le décret ATL				
Controlled Con	oo H lism\ino8		PRENOM	Date d'entrée en fonction		Titre, diplôme, Certificat, Brevet, du Membre du personnel d'accuell extrascolaire	FORMATION INITIALE SUIVIE (100h)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMAT CONTINUEE S heures par nombre d'		DE FORMATION	thématique de la formation sulvie
Second		Bordez	Geneviève	14-02-03	ē			nstitut de Promotion Sociale IPEC de Nivelles				
Figure F									3	2003	ISBW	Familles à géométrie variable
Color Colo									3	2003		Les peurs enfantines
1									15	2005		Brevet de secourisme: BEPS
The continue of the continue									m .	2005		la pre-adolescence
Figure F									,	2000	Naci.	La notion du temps crez remait de si al 12 ans
No. Control									n (7007	ISBW	raur-ii parier de la mort a l'enfant et comment?
Figure F									2	7000	Wasi	La construction de l'imaginaire chez l'entant
tick									71	2003	ISBW	Souters mains: importance d'une collation equilibree
Authority Auth									7	2009	ISBW	Gerrer un groupe d'entants d'ages différents
Fig. 10 Fig.									n ;	707	AgA	extracolare, un metter 1
Fig. 10 Fig.									12	2012	ISBW	Creations de petits et grands jeux autour des émotions
Activity									2	2013	ISBW	Le Harcèlement, parlons-en i
Sinch Sinc									12	2013	CCE	Les groupes de préados et ados, comment les aborder ?
icr State of the control o				The second secon					86			
Note: The control of the con	2015-2	116 - 2017										
Sarah Do Code-50 Col C									EF.	2015	COALA	Tarhainne artefanne
Control									2	2016	carlo source	Base
rice Straft Control 15 200 Control rice Straft COL 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200 200									;	2000	CONTOUR CONTO	Deep and and a second a second and a second
									7 4	2012	ANGE	Majnore la barrello de la langua
form Stanh COI 2000-04-09 COI COI COINGAR									18	2017 5	ryice lettnesse Namir	Récin Création
Figure Salarh Cocole, 59 Correst Company Com									77		and and and and	
Here Garden Cool Cool Cool Cool Cool Cool Cool Coo	aroc aroc	טבטר סו										
Figure Control Contr	7-9707	0707 - 67								100000		
First Sareth 102-00-19 CD 2012-13-34 CENECA 122 2013 158W									32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
First Sarah CEACLA-S CEAC												
Fig. Sizeh Q2,04-09 CD D2013-35-14 CEMER D212 D2												
First Sinah 102-04-09 CO 2012-13-54 CEMEB 121 2013 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994 19							No. of the last of	No. of the last of	35			
First Simph												
12 12 12 13 13 13 14 14 15 15 15 15 15 15		Rotthier	Sarah	02-04-09	ē	THE REAL PROPERTY.		FMFA				
150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150									12	2013	ICRIM	Décretone à la décourante du plateir alimentaire
Autorig										2013	SRW	la harchianga de accourter cu primar annicement
Annocia Anno									"	2005	ICBW/	Garadean
Anuncia Separation Separa									, ;	2013	Ander	Double and some
Auncia 15-03-07 Croix rouge 15-03-07									7,	4707	KIEFF	sortir par tous les temps
15 2017 Croix rouge 15 2018 Croix rouge 15 2018 Croix rouge 15 2018 Croix rouge 2018 C									9	2015	ISBW	Pour une communication respectueuse entre enfants
15 2017 Croix rouge 15 2017 Croix rouge 15 2017 Croix rouge 15 2017 Croix rouge 15 2018 Croix rouge 15 2019 Croix rouge 15 2			The second second second			No. of Concession, Name of Street, or other Persons of the Persons			36		The state of the s	
15 2015 Cobirouge	2016-2	117 - 2018										
1									15	2017		Bens
Anuncia 15-03-07 Coli									7	2016		Entition de memiere internantion
Anuncia 15-03-07 CDI Comes C									13	2016	clear	Tachniques pretidiques
Anuncia 15-03-67 CD Z0000 Institute de Promotion Seciole IPIC de Nivelles 22 2015 Comea									2 5	0100	Compa	The factor are to a state of the state of th
Animocia 15-03-07 CD 2006 Institut de Promotion Seciale (PFC de Nivelles 2018 Cornect									27 5	2010	Cemea	Les yeux et teur animation
Anuncia 15-03-07 CDI Institute de Promotion Sociolie (PRC de Nivelles 2015 Cronea 2015 Cronea 2015 Cronea 2015 Crone 2015 Crone 2015 Crone 2015 Crone 2015 Crone 2015 Crone 2015 Cronea 2015	T								/0			
Anuncia Anun	2019-2	120 - 2021							X			
Anuncia 15-03-07 CD Inetitute de Promotion Sociale IPPE de Nivelles: 32									32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
Anuncia 15-03-07 CDI 2008 Interitret de Promotion Sectide (PPC de Nivolles 2017 Croir rouge EPE 2018 Commos												
Anuncia 15-03-07 CDI 2008 Institut de Promotion Sociale IPFC de Nivelles 2017 Croix rouge 12 2017 Croix rouge 12 2018 Cemea 2018 Cem												
Anuncia 15-03-07 CD Z2008 Institut de Promotion Sociale IPPC de Nivelles 15 2017 Croix route 15 2018 Cemes 15 2018 Ce			The state of the s	The second secon				THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	33			
Anuncia 15-03-07 CD Institute de Promotion Sociale (PPC de Nivelles 15 2017 Croix rouge 15 2017 Croix rouge 15 2017 Croix rouge 15 2018 Cemea 15 2018 Cemea 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018	*											
Anuncia 15-03-67 CD1 2006 Institute de Promotion Scalale IPPC de Nivelles 15 2017 Croix rouse 12 2018 EPE 2018 2018 EPE 2018 2018 EPE 2018 2018 EPE 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 201		TO SOUTH TO SOUTH THE SOUT				The second second second second					Sent term services	
15 2017 Crois rouge 15 2018 Crois rouge		Ghisu	Anuncia	19-03-07	ē	The State of the Late of		nstitut de Promotion Sociale IPFC de Nivelles				
15 2017 Colorouse 15 2017 Colorouse 15 2018 Colorouse 15 2	2017 - 2	118 - 2019										
12 2018 EPE 12 2018 EPE 12 2018 EPE 12 2018 EPE 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018 12 2018									15	2017	Croix rouge	Bens
32 2018 Comes 32 2019 Comes 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32 2019 32									12	2018	EPE	Du becoin de manger au plaieir de manger
1									32	2018	Cemen	l ac leux et leur animation
									32	2010	Cemes	"I ac ranse : des moments marfei l'inse d'anneanticeanes et de relatione"
		BUT THE PARTY OF T				The same of the sa			20	6707	Center	real chass, des montenes particules a applications of the control
2005-0002-0002	4								76			The second secon
	2020-20	21-2022									N	
		Carlo Indiana de la companya de la c	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COL						The Court of the C	To the second		

								15	2017	Croix rouge	8602
								17	2018	ISBW	Comment gérer l'agressivité et les colères des enfants?
								12	2018	ISBW	"Aie confiance!"
								12	2018	ISBW	Initiation aux jeux de société
		THE RESERVE TO SERVE THE PARTY OF THE PARTY				C.	The state of the s	21			
2020-2	2020-2021-2022	A NOTE OF STREET	THE PERSON NAMED IN								
						The second second				Charles State	
	Chapelle	Martine	0-03-2016	9		2015-2017	CEMEA		The second second		
								32	2015	CEMEA	Formation initiale complète pour les accueillant-e-s et les animateurs-animatrices temp
								32	2017	CEMEA	"Les accuelllant-e-s dans leur relation à la communauté éducative : la famille, l'équipe"
								27	2018	La teignouse	Mieux communiquer
								15	2018	OILG	Au centre de tout, il y a l'enfanti
								15	2018	CILG	Activités manuelles et créatives avec les enfants
		THE RESERVE THE PERSON NAMED IN			The second second second			106			
2018-	2018 - 2019-2020				A LONG TO STATE OF THE STATE OF						
								32	2019	Cemea	"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"
	-18				CAS COLORS			32		STATISTICS.	
				100							
	Vitale	Anna	81-60-10	COD	Educatrice A2	pas requise		The same of			
2018-	2018 - 2019-2020				2			100	X		
	Vanderlinden	Marie	71-60-10	ē	Educatrice A2	pas requise					
2018-	2018 - 2019-2020		00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	0.00	A LANDER						

le soussignéle)

Christian Fayt, Bourgmestre - Echavin de l'Extrascolaire attecte sur l'honneur que les renzelgnements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Date et signature

When I was a second of the sec

OPERATEUR: Administration communate d'Ittre - Rue Planchette, 2 - 1460 ITTRE - représentée par Mondieur Christian Fayt, Bourgmestre - Service extrascolaire: 967/79.43.38

						LIEU U ACCUEIL; Maison Chapeau				
identité		Situation professionnalle	4		Formation de base	ide base				FORMATION CONTINUE
ш					Si pas de qui	de qualifiacation requise par le décret ATL				
sneE\z R	PRENOW	Date d'entrée en fonction	T	Titre, dipidme, Certificat, Brevet, du Membre du perzonnel d'accuell extrascolaire	FORMATION INITIALE SUIVIE (1004)	NOM DE L'ORGAMEME DE FORMATION	FORMATION CONTINUES SUIVE (50 heures par 3 ans) nombre d'heures dates		NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	thématique de la formation sulvite
Goethaels	Sytule	01-07-02	CDI-APE	puéricultrice	pas recuise					
				-			12	2002	ISBW	L'agressivité chez les jeunes enfants
								2002		ta réanimation chez l'enfant
							25	SOUS	SBW	Brevet de secourisme: BEPS + recyclage Bouemol en channe nous annalis
			T				0 00	7007		ir aurqua i se saparer pour granou. Feut-il garler de la mort à l'enfant et comment?
the first of the state of the s							m	2002		La construction de l'imaginaire chez l'enfant
								2008	-	Nos questions face à la sexualité des enfants
							12	2008	***************************************	Reportes et limites; taut il punit ou sanctionnel?
							1.8	2008		Ecouter vraiment afin que l'autre se sente compris
							118	2008		Sexprimer sans écraser l'autre
			ľ				12	2008		Enfants de 5 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
							E	2009	SBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
							m	2013	ISBW	La hardement, parion-en
							F	2013		Spredan
							3	2012		Accueillir les enfants, c'est aussi entretenir une relation quotidienne avec les parents
							3	2011		Lorsque l'evell sexuei du jeune adolescent s'éveille lors de l'accuell
							8	2011	Was	Lacuell extrascolaire, un métier
							12	2011	363	Comment aborder l'enfant différent
							6	2012	ISBW	Accuellir les enfants d'est aussi entretenir une relation quotidienne avec leurs parents
							6	2013	ISBW	paradrap
					The state of the s		E	2013	ISBW	le harcelement, parlons-en
							77	A		
2017 - 2018 - 2019			-			**************************************				
							21	2017	eg.	Beps
					***************************************		ti :	2017		Molenfant, et mes émotions dans la relation à l'autre
	The state of the s				S2 (77	7T07	MOS	NOTIONALE TO THE TOTAL PROPERTY OF THE PROPERT
2020-2021-2022	Trouverse de malegie. Repris	a debir 2013 en metemps mess	5				66			
			National Section 1							
Centera	Manie-France	BEAGAR.	100	coffure - zestion	2005	institut de Promotion Sociale IPFC de Myelles				
ZERIKESON NIGON			SEA PRINCIPAL COMPANY	Washington and American Control	646310 (SE29)			1000	STATE OF THE PARTY	I medienik dar endrete manteter antener
							n :	2011		ces finals, was fagures plant its entire for the control of the co
							4 5	2012		LIFERIORI DE PORTE DE LES TRANS FOUX ABOUTUT DES PROTOTORIS. LIFERIORIS DE PORTE DE SEUX ABOUTUT DES PROTOTORIS. LIFERIORIS DE PORTE DE SEUX ABOUTUT DES PROTOTORIS.
			<u></u>				77 6	2013		LANDSING DOST DESTRUCTORS EL DEVELOPPE LA CUITIBILIE.
			Ţ					2014	VESI	Sparadian
							83			
2015-2016-2017										
							9	2015	ſ	Le dessin à deux mains pour aider l'enfant à se posser et à créer
			Ī				13	2015	COALA	techniques artistiques
			Ī				18	2015	FARCE	des couleurs et des formes
		LLL CHARLES THE COLUMN TO THE					7	2016		Equipier de première intervention
							15	2017	ax xe	Beps
6							- 83			
2012-2019 - 2020										
							20	2028	Coala asb1	Alt-moi accuelliante dans mon environnement et mon prolet
							13	2018		ATt- Jeu bouge, Jeu m'amuse
87.							33			

	Verbeke	Karine	02-06-06	5	TOTAL MAN WE WE			10		
L							3	2007	ISBW	Faut-II parler de la mort à l'enfant et comment?
1							3	2007	ISBW	La construction de l'imaginaire chez l'enfant
1							3	2008	ISBW	Nos questions face à la sexualité des enfants
							12	2008	ISBW	Enfants de 5 à 8 ans: des jeux pour se relaxer
							12	2008	ISBW	Repères et limites
							m	2009	ISBW	Professionnels au cœur tendre, professionnels au cœur dur? Emotions, comment les gérer?
							18	2010	ISBW	Plaisir de bouger: Animations sportives et de mouvement avec les enfants
							13	2010	COALA	Cuisine créative
							3	2012	ISBW	s'attacher pour mieux se détacher
1							8	2013	ISBW	Sparadrap
							m	2013	ISBW	Le harcèlement en milieu scolaire
							12	2013	ISBW	Dégustons, à la découverte du plaisir allmentaire
							9	2014	ISBW	Sports nouveaux
1					THE PERSON NAMED IN COLUMN	THE REAL PROPERTY.	94			
015-201	2015- 2016 - 2017									
L							12	2015	SBW	Tous créatifs, exploration de nos potentiels
							18	2015	FARCE	des couleurs et des formes
							7	2016	Guest	Recyclage d'equipier de première intervention
							15	2017	Croix rouge	Beps
	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		S THE STREET STREET				52			A COUNTY OF THE PROPERTY OF TH
018-201	2018-2019-2020									
L							7	2018	Coala	ATL-jeu bouge, jeu m'amuse

Je soussignéje) Christian Fayt, Bourgmestre - Echevin de l'Extrascolaire atteste sur l'homeur que les rensejgnements repris dans le tableau di-dessus sont corrects.

Date et signature

OPERATEUR: Administration communale d'Ittre - Rue Planchette, 2 - 1460 ITTRE - représentée par Monsieur Christian Fayt, Bourgmestre - Service axtrascolaire: 067/79.48.38

91/01	111	-	-	
18/		1		
dichette, Z - 1460 iii KE - representee par Monsiour Christian rayt, Bourgmestre - service extrascolaire: Uo// /3/43,56		1	1	
presentee par Monsieur Cansuan r	Į.			
te, 2 - 1460 ITTRE - représent		なのと言語		

qqo		Ō	CDI								
Opdebeek Jordan		Clerckx Nathalie	Bontet Sylviane								
pdO		Cler	Bon								

 12
 2010
 GFA
 Tous sagnants

 14
 2001
 ISBW
 Comment (effect facers/single et la colère des enfants,

 13
 2011
 ISBW
 à découverte del jeux de société

 12
 2012
 ISBW
 à découverte del jeux de société

 12
 2012
 ISBW
 Surandon

 13
 2013
 ISBW
 Repliet de vie des repères pour grandir

 14
 2013
 ISBW
 Is herbits de vie des repères pour grandir

 14
 2014
 ISBW
 Is herbits de vie de repiter pour grandir

 14
 2015
 ISBW
 In hybrits and present au sibilir de manager

 15
 2014
 ISBW
 In hybrits avanisation des enfants

 15
 2017
 RIEPP
 In home la barrière de la faire de serfants

 15
 2017
 Cok rouge
 Beps

 15
 2017
 Con rouge
 Beps

 16
 Le noment particulier à d'apprentisages et de raintons
 1 con rouge

 2015
 Con rouge
 Beps
 Le noment parternial

 2019
 ONE site somment le

"Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations"

FORMATION CONTINUE

Agents qui ne prestent qu'en "temps de midi"

Situation professionnelle

Identité

Le soussigné(e) Christian Fayt, Bourgmestre - Echevin de l'Extrascolaire attecte sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau di-dessus sont corrects.

OPERATEUR: Administration communale d'ittre - Rue Planchette, 2 - 1460 ITRE - représentée par Monsieur Christian Fayt, Bourgmestre - Service extrascolaire: 607/79.45.38

Commune de Ittre - service ATL - CLE (renouvellement) - Formations initiales et continues - mise à jour au 17-12-19

	l'adolescent est-il une personne normale	nos questions face à la sexualité des enfants	Evaluation du personnel et fonctionnement des équipes	référentiel	l'accuell extrascolaire, un métier	lorsque l'éveil sexuel s'exprime lors de l'accueil	Coordinateur, un métler de	mener des projets ATL - intervision	le harcèlement, parlons-en	Sparadrap	la maltraitance	pratiquer l'écoute	Il n'y a pas que les mots pour le dire	Formation à l'évaluation	Equipler de première intervention	Formation en gestion des conflits	
	ISBW	ISBW	343	ONE	BW	ISBW	201	Resonnance	ISBW	ISBW	ONE	université de paix	Université de paix	FormationBW	Guest	CESI	
	2008	2008	2009	2009	2011	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2018	2018	2019	2018	2019	
Total Inches	3	3	18	4	3	3	18	7	3	6	7	14	14	14	60	60	
Coordinatrice ATL																	
100																	
2004														The second secon			
Frédérique																	
Joris																	

Le soussigné(e) Christian Fayt, Bourgmestre - Echevin de l'Extrassolaire atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Date et signature

OPERATEUR: Administration communale d'Ittre - Rue Planchatte, 2 - 1460 ITTRE - représentée par Monsleur Christian Fayt, Bourgmestre - Service extrascolaire: 05/7943,38

18/12/19



		r			
demande agrément	ino	oni	oni	oni	
Autre demande subvention agrément					
Insertion dans un processus de formation continue	oui	oui	oui	oni	
Projet d'accueil joint	oni	oni	oni	oni	
personnel d'accueil (nbre et titre)	6 accueillants	3 accueillants	4 accueillants	4 accueillants	
д С	0,35- 0,25- 0,15€/ _{1/4} d'h	0,35- 0,25- 0,15€/ 1/4 d'h	0,35- 0,25- 0,15€/ ™ ďh	0,35- 0,25- 0,15€/ 1/4 d [†] h	
taux encadrement mercredi	1 pour 12	1 pour 10	1 pour 9	1 pour 11	
horaire mercredi	12h - 18h30	12h 18h30	12h15 - 18h30	12h15 - 18h30	
taux horaire encadrement mercredi	1 pour 15 *	1 pour 14 *	1 pour 18 *	1 pour 16 *	
horaire semaine (hors mercredi)	4j de 6h45-8h10. 4j de 15h15-18h30	4j de 6h45-8h10. 4j de 15h15-18h30	4j de 7h-8h25. 4j de 15h20-18h30	4j de 7h-8h25. 4j de 15h20-18h30	
lieu d'accueil (classés par PO)	"Les Modules" - Site d'accueil de l'école communale d'Ittre	"Maison Chabeau" - Site d'accueil de l'école communale de Virginal	Site d'accueil de l'école ilbre 4j de 7h-8h25. d'ittre	Site d'accuell de l'école libre 4j de 7h-8h25. de Virginal	
N°compte bancaire du PO.					
Sorte d'activités	Accueil extrascolaire	Accueil extrascolaire	Accueil extrascolaire	Accueil extrascolaire	
PO (nom et adresse)	Commune d'Ittre - rue Accueil Planchette, 2 - 1460 Ittre extrascolaire	Commune d'Ittre - rue Planchette, 2 - 1460 lttre	Commune d'Ittre - rue Accueil Planchette, 2 - 1460 lttre extrascolaire	Commune d'Ittre - rue Accueil Planchette, 2 - 1460 ittre extrascolaire	
forme juridique	Соттипе	Commune	Commune	Commune	
n° opérateur CLE (avec distinction selon le lieu d'accueil)	<u></u>	<u> </u>	-	_	

Commune d'Ittre - (Renouvellement CLE) - 18/12/2019



4

Projet d'accueil du service Accueil Temps Libre de la commune d'Ittre

- accueil temps libre _

Introduction

La commune d'Ittre, dans un souci de réponse aux besoins exprimés de ses habitants ainsi que des parents d'enfants fréquentant les écoles situées sur son territoire, a décidé de la mise en place d'un service chargé d'organiser l'accueil des enfants et de développer des activités en dehors des heures scolaires.

Les missions principales de ce service sont :

- Assurer et organiser l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans en dehors des heures scolaires, tentant ainsi de répondre aux besoins des familles,
- Répondre aux souhaits exprimés des parents soucieux de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.
- Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.

Comme tout milieu d'accueil organisant de manière régulière l'accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans, le service se conforme au Code de qualité de l'accueil arrêté par le Gouvernement de la Communauté française, ainsi qu'au décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (dont les modalités d'application ont été fixées par l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 3 décembre 2003 et modifié par l'arrêté du 14 mai 2009).

Le service d'accueil de la commune d'Ittre est reconnu comme opérateur au sein du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), agrée et subventionné par l'O.N.E. dans le cadre du décret ATL. Pour plus d'informations : <u>www.one.be</u>

Objectifs:

L'objectif du service ATL est de permettre aux enfants de trouver en dehors de la famille et de l'école, un espace de vie, de détente, de découvertes, de rencontres, d'apprentissages et d'éducation à la vie sociale tout en offrant aux parents la possibilité de concilier leurs vies familiales et professionnelles.

Le service ATL se veut avant tout à l'écoute de l'enfant et de ses besoins ainsi qu'à l'écoute de sa famille. En cela, la communication animateurs/responsables/PO/parents/enfants sera considérée comme primordiale puisqu'elle sera garante d'un accueil adapté et de qualité offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bien-être.

Le projet d'accueil du service ATL de la commune d'Ittre s'articule autour de plusieurs grands axes : le bien-être, le temps libre, l'épanouissement personnel ; tant physique qu'intellectuel, créatif et culturel, le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté, le développement de la confiance en soi, le respect de soi, de l'autre, du bien d'autrui et de ce qui nous entoure.

L'accueil organisé par le service ATL est un lieu :

- où l'enfant peut exprimer ses sentiments, ses idées ;
- où l'enfant peut créer, agir s'organiser et s'évaluer ;
- où l'enfant peut, développer son indépendance et son autonomie ;

- où la curiosité de l'enfant est éveillée par le choix d'activités variées qui lui sont proposées ;
- où l'enfant peut développer sa personnalité;
- où l'enfant peut s'épanouir;
- où le respect du rythme de chaque enfant est respecté;
- où l'enfant peut renforcer sa confiance en soi par la découverte et la valorisation de talents nonscolaires.

Le service tente de répondre au mieux aux conditions de bien-être de l'enfant en :

- engageant du personnel qualifié ayant des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant ;
- respectant au mieux les normes d'encadrement définies par l'ONE ;
- offrant aux accueillants la possibilité de suivre des formations continuées et en motivant ceux-ci à y participer;
- organisant l'accueil dans des locaux qu'il souhaite adaptés et en maintenant la réflexion au sujet de l'adéquation entre ces locaux et les enfants qui y sont accueillis ;
- veillant à l'aménagement et l'entretien de ces locaux ;
- veillant à la mise à disposition d'un matériel suffisant à permettre à l'enfant de profiter pleinement de son « temps libre »;
- proposant à l'enfant des activités qui sont adaptées à son âge ;
- mettant à la disposition de l'enfant du matériel, des livres et jeux de société adaptés à son âge;
- veillant à respecter le rythme de l'enfant en alternant les périodes d'activités et de temps libre en donnant la possibilité de temps de sieste, le mercredi et lors des congés scolaires, pour les plus ieunes ;
- veillant à être à l'écoute des besoins de l'enfant ;
- posant un cadre structurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect mutuel sont explicites;
- veillant à ce que ce cadre soit sécurisant et rassurant tant pour les parents que les enfants;
- organisant régulièrement des réunions d'équipe et des évaluations afin de permettre aux accueillants d'échanger et d'ajuster leurs pratiques pour qu'elles répondent au mieux aux besoins de chacun.

Le service tente de permettre à l'enfant de développer son d'autonomie, son sens de la socialisation et de la citoyenneté, en :

- organisant un accueil commun aux 2 implantations scolaires des 2 réseaux d'enseignement situés sur le territoire communal;
- organisant l'accueil en un lieu commun durant les périodes de congés scolaires ;
- proposant aux enfants un programme d'activités hebdomadaires commun aux 4 implantations ;
- instaurant un climat de tolérance et de coopération entre les enfants ;
- valorisant l'entraide et la solidarité par l'organisation d'activités communes petits grands afin de favoriser la coopération et la prise en charge des plus petits par les plus grands;
- valorisant les initiatives;
- proposant des jeux de société, de coopération pour l'apprentissage des règles et de l'entraide, des bricolages communs...;
- encourageant l'enfant à la pratique du tri sélectif.

Le service d'accueil temps libre est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée. La priorité est donnée au dialogue et à la communication. Les parents sont des partenaires du service ATL, leur adhésion au présent projet pédagogique est donc essentielle. Ainsi, toute inscription à une des formes d'accueil proposé par le service ATL implique l'adoption du projet pédagogique.

Les objectifs opérationnels poursuivis par l'accueil sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur.

L'accueil organisé en période scolaire :

Le service d'accueil organisé avant et après l'école, s'adresse aux enfants de 2,5 à 12 ans qui résident ou sont scolarisés dans l'entité. Les animateurs y accueillent les enfants tous les jours, de 15h15 à 18h30 et le mercredi de 12h00 à 18h30 (15h20 et 12h30 aux écoles libres).

Afin de permettre la mise en pratique d'un vrai temps libre ; temps où l'enfant peut déterminer luimême ce qu'il fait et ne fait pas, de participer ou pas aux activités qui lui sont proposées ; l'accueil s'organise le plus souvent possible dans un espace subdivisé en sous-espaces tels que coin doux, coin lecture, coin créatif, coin jeux, ... ; où l'enfant trouvera à sa disposition du matériel en suffisance et adapté à son âge.

I. Un seul accueil, quatre implantations

La Maison Chabeau

Le site d'accueil de l'école communale de Virginal dit « La Maison Chabeau » est le lieu central de l'accueil temps libre de notre commune. L'accueil avant et après l'école des enfants fréquentant l'école communale de virginal y est organisé. Ce lieu abrite également certaines des activités du programme extrascolaire. Il est le lieu d'accueil commun aux 4 implantations durant les congés scolaires.

La Maison Chabeau se compose de 5 locaux mis à la disposition des enfants et d'un espace vert à l'extérieur du bâtiment entièrement fermé.

Les 3 locaux du rez-de-chaussée sont aménagés en plusieurs espaces : le « coin doux », le « coin devoirs », le « coin animations et bricolages », et le « coin jeux ».

Le « coin devoirs » est un espace où les enfants pourront, s'ils le souhaitent, réaliser leurs devoirs dans le calme. Le « coin animations et bricolages » permet la réalisation de nombreuses activités pour les petits et les grands. Les enfants pourront y faire du dessin, de la peinture, des bricolages, etc. Le "coin jeux" regroupe les jeux de construction, des puzzles, des légos, des poupées, voitures et jeux de société pour les petits et les grands.

Les 2 locaux de l'étage accueillent les enfants de certaines des activités du programme extrascolaire, les enfants des 2 groupes des plus petits lors des « animations vacances » ainsi que certains groupes d'enfants participant à l'un ou l'autre stage organisé durant les congés scolaires.

Maison Chabeau, Site d'accueil de l'Ecole communale de Virginal : 067/64 91 52 Prim. 0476/98 75 92 – Mat. 0476/98 76 04

Le Site d'accueil de l'école libre de Virginal

Ce site se compose de 2 locaux (un pour les grands et un pour les plus petits) avec des jeux et du matériel de bricolage ainsi qu'un "coin doux" où les enfants peuvent lire un livre ou se reposer. Les enfants ont également accès à la cour de l'école, dont l'accès est sécurisé. Site d'accueil de l'Ecole Libre de Virginal: Prim. 0476/98 75 78 – Mat. 0476/98 75 61

Le Site d'accueil de l'école libre d'Ittre

Ce site se compose de 2 locaux (un pour les grands et un pour les plus petits) avec du matériel mis à la disposition des enfants tels que des jeux, des livres, du matériel de dessin et de bricolage. Les enfants ont également accès à la cour de l'école, dont l'accès est sécurisé. Site d'accueil de l'Ecole Libre d'Ittre: Prim. 0476/98 75 70 – Mat. 0476/53 13 16

Le Site d'accueil de l'école communale d'Ittre

Ce site se compose de 3 modules (2 pour les grands et un pour les plus petits) divisés en plusieurs espaces : le « coin doux », le « coin bricolages », et le « coin jeux », le coin « dinette », le coin « construction », le « coin devoirs » espace où les enfants pourront, s'ils le souhaitent, réaliser leurs devoirs dans le calme, dans le module des grands...

Les 3 modules s'articulent autour d'un espace extérieur, entièrement fermé. Les enfants peuvent également avoir accès, sous surveillance, à la plaine de jeux ainsi qu'au miniterrain de sport, situés en face du site d'accueil.

Site d'accueil de l'Ecole communale d'Ittre : Prim. 0476/98 75 90 – Mat. 0471/20 55 91

II. Une équipe encadrante

Les enfants sont accueillis par une équipe dynamique dont le personnel est qualifié. La coordinatrice, la responsable de projet et les accueillants qui composent cette équipe sont ouverts aux échanges. Les accueillants ont pour rôle d'accueillir les enfants, de mettre en place des animations, d'assurer la mise en place d'un cadre clair et de veiller au respect de celui-ci, d'encadrer les activités, d'assurer le suivi des contacts avec les personnes qui confient les enfants, de relayer les informations à la responsable de projet, de veiller à la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique. Plus de renseignements sur le personnel encadrant dans le règlement d'ordre intérieur.

La responsable de projet a pour rôle le suivi des accueillants, l'organisation et la concertation d'équipe, la planification des activités, l'encadrement et le suivi des formations des animateurs, l'information aux enfants et personnes qui confient leurs enfants, la surveillance de la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique.

En cas d'absence d'un animateur (maladie, formation...), la responsable de projet organise au mieux son remplacement via l'engagement temporaire d'une personne répondant aux qualifications requises ou via l'engagement ponctuel de personnes sous A.L.E.

III. Un programme d'activités

L'épanouissement de l'enfant est un axe central du projet d'accueil du service ATL. Chaque année un programme d'activités hebdomadaires variées, tant sportives que culturelles, adaptées à l'âge des enfants est mis en place par la commune,

Ce programme d'activités est établi en fonction des propositions de partenariats émanant des associations situées sur le territoire de la commune et dont le champ d'action est l'enfant. Il est donc revu et remanié chaque année en fonction des nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, des dédoublements à programmer en fonction de la demande, du respect des locaux...

Le programme poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'accueil « simple » organisé au sein des 4 implantations scolaires. Il permet cependant d'investir davantage certains objectifs tels que :

- le développement physique par le biais d'activités sportives ou psychomotrices qui permettent à l'enfant de se dépenser;
- la créativité de l'enfant par le biais de nombreuses activités d'expression, de création et de communication ;
- la curiosité de l'enfant par le biais d'activités d'initiations proposées;
- la socialisation par la mixité des groupes participant au programme organisé pour les 4 implantations scolaires;

IV. <u>Inscription et tarif</u>

Accueil avant et après l'école

<u>Documents d'inscription</u>: Un bulletin d'inscription doit être complété et remis chaque début d'année scolaire. La fiche médicale et le « document de reprise » sont à compléter la première fois que l'enfant est accueilli. Les parents sont invités à communiquer au service toutes les modifications intervenues dans le courant de l'année scolaire et qui sont nécessaires au bien-être de l'enfant et au

bon déroulement du service. Les parents, par l'inscription de leur enfant, donnent leur accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

<u>Tarif</u>: Tant l'accueil du matin que l'accueil du soir sont payants.

Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25€
3 enfants inscrits et plus	0,15€

Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018. L'accueil entre 8h et le début des cours ainsi que celui entre la fin des cours et 15h30 est gratuit.

Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier ou par mail, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Un supplément de 5 € par ½ heure est réclamé aux parents qui viennent rechercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de garderie fixées (18h30). Il est à noter que ces retards ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel.

Journée pédagogique

<u>Document d'inscription</u> à renvoyer au service pour chaque journée pédagogique.

<u>Tarif</u>: l'accueil lors des journées pédagogiques est payant et se calcule selon un taux au quart d'heure. (Voir accueil après l'école).

Programme d'activités extrascolaires

<u>Documents d'inscription</u> à renvoyer au service à partir de la date mentionnée de « début des inscriptions ». Plus d'informations au sein du <u>règlement des activités extrascolaires</u>.

Accueil organisé en période de congé scolaire :

L'accueil organisé par le service ATL couvre toutes les périodes de congés scolaires de 7h30 à 18h30. Ce service est organisé suivant un calendrier découpant les périodes de congés scolaires en semaines :

Des « Animations vacances » sont organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente
- Première semaine des vacances de printemps
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Durant ces 6 semaines, le service met en place sous la dénomination « Animations vacances » ; des activités sur base d'un thème choisi, des jeux de plein air, des animations ludiques, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires ; développe des ateliers d'expression, des activités sportives dans des locaux communaux ou à l'extérieur (locaux d'associations, piscines, ... déplacement en car communal), organise des visites à thème, des excursions, des visites culturelles, ... Plus d'informations au sein du règlement des animations vacances.

Les autres semaines sont couvertes par un accueil simple à la Maison Chabeau de 7h30 à 18h30. Cet accueil simple peut être couplé avec un ou plusieurs stages du programme mis en place par le service, en partenariat avec les acteurs locaux ou avec une ou plusieurs « journées extraordinaires ». Le programme de stages mis en place durant les périodes de congés scolaires (hors périodes d'animations vacances) est revu et remanié chaque année en fonction des éventuelles nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, de la disponibilité des locaux communaux et des transports nécessaires.

Les « journées extraordinaires » sont des journées à thème régulièrement organisées durant les congés scolaires.

Les familles non domiciliées dans la commune et dont les enfants ne fréquentent pas les écoles de l'entité, sont invitées à utiliser les services organisés dans la commune de leur domicile.

I. Inscription et tarif

Animations vacances:

L'inscription aux Animations Vacances se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à disposition des parents avant chaque période.

Ce document se retrouve sur le site <u>www.ittre.be</u> et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Une fiche médicale et un document de reprise sont à compléter la première fois que l'enfant est accueilli. Ces fiches sont mises à jour régulièrement. Les parents, par l'inscription de leur enfant, donnent leur accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

<u>Tarif</u>: Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif sera accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent). Cette réduction sera accordée sur présentation d'un document émis par le Centre Public d'Action Sociale.

Dès réception du document d'inscription, la pré-inscription de l'enfant est effectuée. Le paiement de la facture confirmera cette inscription.

L'accueil organisé à la « Maison Chabeau » avant et après les animations est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. La participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure (voir accueil après l'école) et les présences sont prises au moyen d'un système de « scanning ». L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

Le montant payé pour les Animations vacances et pour le service d'accueil avant et après journée est automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui est envoyée dans le courant du mois d'avril.

Info : Certaines mutuelles interviennent dans la participation financière des parents aux Animations vacances ...

Accueil simple:

Durant les semaines qui ne sont pas couvertes par des « Animations vacances », un accueil simple est organisé, sans interruption, de 7h30 à 18h30. Il est accessible moyennant inscription préalable.

<u>Documents d'inscription :</u> bulletin d'inscription, mis à la disposition des parents avant chaque période. Ce document se retrouve sur le site <u>www.ittre.be</u> et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Les tarifs sont ceux pratiqués pour l'accueil après l'école. Un forfait de 5h de présence sera automatiquement comptabilisé aux parents dont les enfants inscrits ne se sont pas présentés. Les désinscriptions sont tolérées jusque 5 jours ouvrables avant la date du début de la période de congé.

Journées extraordinaires

<u>Documents d'inscription</u> mis à la disposition des parents avant chaque période. Ce document se retrouve sur le site <u>www.ittre.be</u> et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande. <u>Tarif</u>: Une journée extraordinaire (de 10h à 16h) coûte 10€. Un accueil (payant) de 7h30 à 10h et de 16h à 18h30 est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent.

Programme de stages

<u>Documents d'inscription</u> à renvoyer au service uniquement <u>pour une inscription à l'accueil organisé</u> <u>avant et /ou après stage.</u> Les inscriptions aux stages se font directement auprès de l'opérateur.

Service ATL de la Commune d'ITTRE :

www.ittre.be

<u>serviceextrascolaire@ittre.be</u> – Rue planchette, 2 – 1460 lttre - Tél : 067/79.43.38 – 0472/48.10.07 Frédérique Joris (coordinatrice ATL) - <u>f.joris@ittre.be</u> - Sylviane Bontet – <u>s.bontet@ittre.be</u>

Echevin responsable : Christian Fayt (Bourgmestre) – c.fayt@ittre.be



Projet d'accueil du service Accueil Temps Libre de la commune d'Ittre

Missions:

- Assurer et organiser l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans (domiciliés ou scolarisés dans l'entité) en dehors des heures scolaires.
- □ Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.

Objectifs:

- Permettre aux enfants de trouver en dehors de la famille et de l'école, un espace de vie, de détente, de découvertes, de rencontres, d'apprentissages et d'éducation à la vie sociale.
- Dermettre aux parents de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.
- Etre à l'écoute de l'enfant et de ses besoins ainsi qu'à l'écoute de sa famille.
- Réfléchir l'accueil sur les axes suivants : le bien-être, le temps libre, l'épanouissement personnel : tant physique qu'intellectuel, créatif et culturel, le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté, le développement de la confiance en soi, le respect de soi, de l'autre, du bien d'autrui et de ce qui l'entoure.

Moyens:

Le service tente d'atteindre ces objectifs en :

 engageant du personnel qualifié ayant des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant;

- respectant au mieux les normes d'encadrement définies par l'ONE;
- offrant aux accueillants la possibilité de suivre des formations continuées et en motivant ceux-ci à y participer;
- organisant l'accueil dans des locaux qu'il souhaite adaptés, aménagés et entretenus, ainsi qu'en maintenant la réflexion au sujet de l'adéquation entre ces locaux et les enfants qui y sont accueillis;
- veillant à la mise à disposition d'un matériel suffisant et adapté à chaque âge, afin de permettre à l'enfant de profiter pleinement de son « temps libre »;
- proposant à l'enfant des activités qui sont adaptées à son âge;
- veillant à respecter le rythme de l'enfant en alternant les périodes d'activités et de temps libre en donnant la possibilité de temps de sieste, le mercredi et lors des congés scolaires, pour les plus jeunes;
- veillant à être à l'écoute des besoins de l'enfant;
 posant un cadre structurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect mutuel sont explicites;
- veillant à ce que ce cadre soit sécurisant et rassurant tant pour les parents que les enfants;
- organisant régulièrement des réunions d'équipe et des évaluations afin de permettre aux accueillants d'échanger et d'ajuster leurs pratiques pour qu'elles répondent au mieux aux besoins de chacun.
- organisant un accueil commun aux 2 implantations scolaires des 2 réseaux d'enseignement situés sur le territoire communal;
- organisant l'accueil en un lieu commun durant les périodes de congés scolaires;
- □ proposant aux enfants un programme d'activités hebdomadaires commun aux 4 implantations;
- □ instaurant un climat de tolérance et de coopération entre les enfants;

- valorisant l'entraide et la solidarité par l'organisation d'activités communes petits – grands afin de favoriser la coopération et la prise en charge des plus petits par les plus grands;
- □ valorisant les initiatives;
- □ proposant des jeux de société, de coopération pour l'apprentissage des règles et de l'entraide, des bricolages communs...;
 - □ encourageant l'enfant à la pratique du tri sélectif.

Le service d'accueil temps libre est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée. La priorité est donnée au dialogue et à la communication.

En période scolaire:

Accueil

Les animateurs accueillent les enfants tous les jours, après l'école, au sein des 4 implantations :

- □ La Maison Chabeau site d'accueil de l'école communale de Virginal ouvre ses portes de 15h15 à 18h30 - le mercredi de 12h00 à 18h30, tout comme □ Le site d'accueil de l'école communale d'Ittre.
 - □ Le site d'accueil de l'école communale d'Ittre
 □ Le site d'accueil de l'école libre d'Ittre et
- □ Le site d'accueil de l'école libre de Virginal de 15h20 à 18h30 - le mercredi de 12h30 à 18h30

Tarif: Tant l'accueil du matin que l'accueil du soir sont payants. La participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure de 0,35€ (1 enfant inscrit) - 0,25€ (2 enfants inscrits) et 0,15€ (3 enfants ou plus). Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'accueil entre 8h et le début des cours ainsi que celui entre la fin des cours et 15h30 est gratuit.

Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier ou par mail, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Journées pédagogiques

Tarif : l'accueil lors des journées pédagogiques est payant et se calcule selon un taux au quart d'heure. (Voir accueil après l'école).

Programme d'activités

L'épanouissement de l'enfant est un axe central du projet d'accueil du service ATL. Chaque année un programme d'activités hebdomadaires variées, tant sportives que culturelles, adaptées à l'âge des enfants est mis en place par la commune. Ce programme permet :

- le développement physique par le biais d'activités sportives ou psychomotrices qui permettent à l'enfant de se dépenser;
- ☐ la créativité de l'enfant par le biais de nombreuses activités d'expression et de création;
 - □ la curiosité de l'enfant par le biais d'activités d'initiations proposées;
- □ la socialisation par la mixité des groupes participant au programme organisé pour les 4 implantations scolaires;

Plus d'informations au sein du <u>règlement des activités</u> <u>extrascolaires.</u>

En période de congé scolaire :

L'accueil organisé par le service ATL couvre toutes les périodes de congés scolaires de 7h30 à 18h30. Ce service est organisé suivant un calendrier découpant les périodes de congés scolaires en semaines :

Des « Animations vacances » sont organisées aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente
- / Première semaine des vacances de printemps
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet

 Deux dernières semaines complètes du mois d'août. Durant ces 6 semaines, le service met en place sous la dénomination « Animations vacances » de multiples activités sur base d'un thème choisi. Plus d'informations au sein du règlement des animations vacances.

Tarif : Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Durant les 6 semaines d'« animations vacances », un accueil est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent. Cet accueil est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. La participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure (voir accueil en période scolaire). Les présences sont prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1° janvier 2018. L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

Durant les autres semaines, l'accueil simple est organisé, sans interruption, de 7h30 à 18h30 à la « Maison Chabeau ».

Tarif : Les tarifs sont ceux pratiqués pour l'accueil après l'école. Un forfait de 5h de présence sera automatiquement comptabilisé aux parents dont les enfants inscrits ne se sont pas présentés. Les désinscriptions sont tolérées jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date du début de la période de congé.

Cet accueil simple peut être couplé avec un ou plusieurs stages du programme mis en place par le service, en partenariat avec les acteurs locaux ou avec une ou plusieurs « journées extraordinaires » .

<u>Tarif</u>: Attention: Les inscriptions aux stages et le paiement de ceux-ci se font directement auprès de l'opérateur.

Les « journées extraordinaires » sont des journées à thème régulièrement organisées durant les congés scolaires.

<u>Tarif:</u> Une « journée extraordinaire » (de 10h à 16h) coûte 10€.

Réductions applicables, déductibilité fiscale, ...

Informations au sein du projet d'accueil dans sa version complète sur le site <u>www.ittre.be</u>

Numéros utiles:

Service ATL de la Commune d'ITTRE

- □ <u>serviceextrascolaire@ittre.be:</u> 067/79.43.38 Rue planchette, 2 − 1460 lttre − 0472/48.10.07
- □ Frédérique Joris f.joris@ittre.be
- □ Sylviane Bontet <u>s.bontet@ittre.be</u>

Sites d'accueil :

- □ Maison Chabeau: 067/ 64 91 52 Prim. 0476/98 75 92 − Mat. 0476/98 76 04
- □ Ecole Libre de Virginal:
- Prim. 0476/98 75 78 Mat. 0476/98 75 61
 - □ Ecole Libre d'Ittre:
- Prim. 0476/98 75 70 Mat. 0476/53 13 16
- Ecole communale d'Ittre:
 Prim. 0476/98 75 90 Mat. 0471/20 55 91

Administration communale d'Ittre

- 口 info@ittre.be
- Rue planchette, 2 1460 lttre Tél : 067/64.60.63
 - ☐ Echevin de l'Extrascolaire : Christian Fayt c.fayt@ittre.be

Informations complémentaires et projet d'accueil dans sa version complète sur le site <u>www.ittre.be</u> Visitez également le site de l'ONE: <u>www.one.be</u>





LOISIRS V MA COMMUNE V

ECONOMIE V

Actualités 🔊

nus Voir Patra



Rappel: distribution des colis de Noêi



Travaux rue de l'Eglise à Haut-Ittre



Accueil durant les congés d'hiver

nmuneittre/?ref=aymt_homepage_panel&eid=ARDx7dXBMJut01X9r_pTEzmCR]pWbErVldd-85FoN1TKzhvqF9zaWg6as11kctV6eXlpTIT1UF2nLt5-

O Commenter D Jame

☼ Partager ∰・ 0 0 0 Commenter en tant que Commune Iltro





















P.V. DE LA REUNION DE LA CCA DU 04.12.2019

La réunion débute à 20 heures . Elle est présidée par Monsieur Christian Fayt.

Sont présents : C. Fayt, A. Olivier, R. Flandroy , F. Jolly, C. Dumoulin, A. Zanella, C. Piedboeuf-Boen, S. Bontet, K. Verbeke, L. Dehoux, V. Tilmans, S. Mahy, P. Dedeurwaerder, J. Angioï,

Excusés: M. Tronion, N. Joachim, E. Jadot, C. Debruyne, C. Grégoire, M. Ducochet.

Secrétariat assuré par :F.Joris

1. Modifications de la composition de la CCA

Composante 1 : Les représentants de la Commune : démission de Mme Tavernier. Mr Shoukens, suppléant, a été invité à cette réunion.

Composante 2: Mme Hautenauve remplacée par Mme Zanella.

Composante 5: Mr Ducochet a envoyé une lettre de démission.

Nous devrons envoyer à l'ONE une demande de modification de la composition de la CCA dès que le remplacement de Mme Tavernier aura été actée au Conseil communal.

2. Rappel du rôle de la CCA

Monsieur le Président rappelle les objectifs du décret ATL qui sont les suivants :

- Contribuer à l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes.
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu
- Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient l'enfant de le faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité

La CCA est tout d'abord un lieu de rencontre et d'échange. La CCA est aussi un lieu de concertation et de coordination.

Elle participe à la réalisation et à la mise à jour d'un <u>état des lieux</u> de l'offre d'accueil sur le territoire de la commune, participe à <u>l'élaboration du programme</u> de coordination locale pour l'enfance, <u>définit les objectifs prioritaires</u> du plan d'action annuel et évalue ce Plan d'Action Annuel (<u>rapport d'activités</u>).

Monsieur le Président rappelle l'intérêt porté à l'extrascolaire par la Commune et ce depuis bien avant l'entrée en vigueur du décret. Ittre a été, par ailleurs, une des premières communes à rentrer dans le dispositif, il y a plus de 15 ans.

3. Présentation et Validation de la seconde évaluation du programme CLE

L'article 30 du décret ATL prévoit que :

« La commune réalise ou fait réaliser, deux ans après l'agrément du programme CLE et deux ans après la première évaluation, un rapport d'évaluation relatif au programme CLE. Ledit rapport est transmis à la CCA, laquelle propose, le cas échéant, les modifications qu'elle estime utiles. La commune transmet le rapport d'évaluation, le cas échéant modifié, à la Commission d'agrément. »

Il est à noter que L'évaluation à deux ans est désormais facultative. Il s'agit pour les communes de réaliser cette évaluation 4 ans après l'agrément du programme CLE.

La seconde évaluation (envoyée aux memebrse en prélude à la réunion) a été réalisée sur base d'un canevas proposé antérieurement par l'OEJAJ. En 2020, le canevas sera revu pour être adapté au nouveau formulaire de l'état des lieux (et analyse des besoins), actualisé en 2019. Il s'agira en effet, à plus long-terme, pour la Commission d'agrément ATL et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, de pouvoir en tirer des éléments d'évaluation à l'échelle de la Communauté française dans le cadre de leur mission respective (notamment l'article 44 du décret). Ceci nécessitera donc d'adopter un canevas partagé et un outil de recueil des données adapté.

Il est à noter que cette seconde évaluation a été réalisée sans avoir pu recevoir de l'OEJAJ les données initiales reprises dans l'état des lieux de 2015. Il semblerait que l'OEJAJ n'ait plus accès à ces données (qui ont été « écrasées » par un autre fichier) ...

Cette seconde évaluation est donc réalisée sur base des éléments connus (après concertation avec l'ONE).

Mail de Mme Aurélie Denoncin:

Après concertation avec M. Urganci et étant donné la situation ;

Le rapport d'évaluation est conçu comme un outil qui doit vous servir ainsi qu'aux membres de la CCA à vérifier si le programme CLE a permis d'atteindre les objectifs qui étaient fixés et a répondu aux besoins identifiés il y a 5 ans.

Puisque vous arrivez normalement à la fin de l'élaboration de votre 4ème programme CLE (attendu pour le 01/02/2020), nous vous proposons d'utiliser les informations qui sont en votre possession (contenu du programme CLE précédent, rapports d'activités et plans d'actions annuels, ...) pour compléter, autant que vous le pouvez, le canevas de rapport d'évaluation du programme CLE.

Les membres ne souhaitant pas apporter de modification à ce document, la seconde évaluation du programme CLE est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. Etat des lieux 2019 et analyse des besoins : présentation

L'état des lieux permet de connaître précisément quels sont les acteurs agissant sur le territoire de la Commune et l'offre d'accueil qu'ils proposent. L'analyse des besoins permet de connaître précisément les besoins des parents, des enfants et des professionnels en termes d'offre et de qualité de l'accueil.

Explication et présentation de <u>l'état des lieux et de l'analyse des besoins</u> au moyen de deux powerpoints, ainsi que de la synthèse réalisée + du mode opératoire choisi.

Les membres ne relavant pas d'autres points pertinents à mettre en lumière au sein du prochain programme CLE, l'état des lieux est approuvé par la CCA.

5. Présentation et Validation du Rapport d'activité annuel

Le plan d'action annuel définit, année après année, les objectifs prioritaires à travailler dans le secteur de l'accueil temps libre sur la Commune et les actions à mener pour les atteindre.

Le rapport d'activité évalue si les objectifs ont été atteints ou non et analyse les raisons de la réalisation ou non de ces actions. Il aide à se fixer des nouveaux objectifs pour l'année.

On pourrait définir le rapport d'activité comme un récapitulatif de toutes les actions réalisées par la coordination ATL au cours de l'année, accompagné d'une analyse commentée de l'impact de ces actions sur le secteur et d'une analyse des facilités et des difficultés rencontrées par la Coordination ATL pour réaliser ces actions.

Le rapport d'activités annuel (envoyé aux membres avant la réunion) est approuvé par les membres présents.

6. Présentation du Plan d'action annuel.

Le plan d'action annuel représente pour le Coordinateur ATL et pour la CCA une sorte de cahier des charges du travail à réaliser pour l'année.

15 points sont définis :

- 1. Reconduction du programme annuel d'activités extrascolaire
- 2. Finalisation de l'Etat des lieux et de l'analyse des besoins
- 3. Rédaction du Programme CLE
- 4. Continuité du projet de rénovation des locaux de l'extrascolaire du site de l'école communale d'Ittre.
- 5. Travail en partenariat avec les différentes équipes sur la mise en place d'une charte du « bien vivre ensemble » au sein des 4 sites d'accueil et spécifique à chacun d'entre eux. (résolution des conflits inter-enfants et inter-équipes)
- 6. Mise en place de formations, l'aide aux choix, la motivation et l'inscription des animateurs à des formations continuées. Analyse de l'utilisation du Carnet de Bord et si nécessaire, sensibilisation des équipes à son utilisation.
- 7. Mise en place de réunions « in situ » plus régulières + réunion annuelle Equipes/PO. Recherche de solutions pour permettre la visite de la coordinatrice au moins 2x par mois sur tous les sites.
- 8. Recherche continue d'un équilibre entre le nombre d'enfants et la présence d'un nombre suffisant d'accueillants. Gestion des horaires de l'équipe, des remplacements, des ALE, des VA, NP, CM, CR,
- 9. Continuité du travail d'écriture du volet du PA spécifique à chaque site.
- 10. Suivi de la refonte du RT et plus spécifiquement du volet « extrascolaire » + descriptif de fonction des accueillantes.
- 11. Développement du partenariat existant entre la Commune et les asbl de l'entité pour l'organisation de stages durant les périodes de congé scolaires et mise en place de journées extraordinaires (périodes non-couvertes par les animations vacances)
- 12. Etude, réflexion et, si nécessaire, refonte de l'organisation du temps d'accueil durant les vacances scolaires (hors Animations vacances).
- 13. « Prise en main » du site internet communal onglet extrasco afin de le rendre plus convivial et complet ou création d'un « blog » ou d'un site extrascolaire avec un lien au départ du site communal.
- 14. Réponse aux différents appels à projets et/ou concours
- 15. Sécurisation du chemin d'accès au site d'accueil de l'école communale d'Ittre.

Ce document sera finalisé pour approbation lors de la prochaine CCA.

7. Programme CLE: Renouvellement de l'agrément : présentation de l'ébauche et travail sur le contenu

Démarrage de la construction du nouveau programme CLE – demande de renouvellement (doit être rentré à l'ONE pour le 1^{er} février. CC du 21 janvier Collège du 6 janvier).

Présentation de l'ébauche et demande aux membres s'ils ont des objectifs ou des points qu'ils aimeraient retrouver dans ce programme CLE.

Objectif : finalisation du travail pour la prochaine réunion de la CCA qui aura encore lieu en décembre. Fixer la date.

Pour rappel

L'offre d'accueil sur le territoire est présentée dans un programme CLE (coordination locale pour l'enfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé. La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficience.

Le programme CLE vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux. Il couvre, une ou plusieurs des périodes suivantes :

- le temps avant et après l'école jusqu'au moins 17h30
- Le mercredi après-midi
- (éventuellement) le week-end,
- Les congés scolaires.

En plus du programme CLE, des documents relatifs à son élaboration, du tableau de synthèse il est demandé à la commune de fournir le tableau de formation des accueillant(e)s et du responsable de projet.

Elaboré sur base de l'état des lieux et de l'analyse des besoins, le programme CLE permet :

- → de confronter l'offre d'accueil existante et les besoins exprimés ;
- → d'identifier, suite à cette confrontation, les besoins exprimés déjà rencontrés et les besoins exprimés non rencontrés par les opérateurs de l'accueil ;
- → de rassembler tous les opérateurs qui souhaitent travailler ensemble pour tenter de répondre à ces besoins et pour participer au développement qualitatif de ce secteur ;
- → d'identifier les adaptations ou nouvelles initiatives à mettre en œuvre endéans les cinq prochaines années pour répondre aux besoins et développer le secteur.

La Commission d'agrément de l'ONE avait émis un avis favorable au renouvellement d'agrément du Programme CLE de notre commune en 2015. Cet agrément avait été motivé par le fait que « la commune s'implique dans une démarche dynamique, visant une amélioration de la qualité, notamment en inscrivant son personnel dans une démarche de formation et qu'elle cherche incontestablement à coordonner les activités des opérateurs locaux ».

Notre commune d'Ittre en est à son $4^{\text{ème}}$ programme CLE. Il s'agit donc ici plus d'un renouvellement que d'une refonte complète d'un « système qui tourne »

Il est décidé d'intégrer au sein du nouveau programme CLE les points suivants :

- L'analyse et l'organisation du rassemblement du mercredi après midi avec organisation d'ateliers en tournante
- 2. Le projet de dynamisation des périodes accueil simple. Besoin révélé par l'état des lieux
- 3. L'info aux parents (dont refonte de l'onglet au sein du site +, comme le site internet présente également l'avantage de s'identifier en tant que parent ou enfant ce qui permet à l'utilisateur d'être dirigé vers les infos pertinentes pour lui, exploiter cette fonction qui ne l'est pas encore.
- 4. Le Travail en équipe sur un projet d'accueil plus spécifique à chacune des implantations. Travail en partenariat avec les accueillants.
- 5. La création de chartes de vie au sein des 4 sites
- 6. La mise au point d'un « Modus Operandi » de comment fonctionne le site habituellement (pour faciliter l'entrée de nouveaux ou de remplaçants).

7. La continuité du travail d'amélioration des locaux et, plus principalement, de ceux dits «Les Modules » (IC)

Ce document sera finalisé pour approbation lors de la prochaine CCA.

8. Appel à Projet Provincial

Le Collège provincial a accordé une subvention à notre commune dans le cadre du projet visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants de 3 à 12 ans.

Pour rappel, le projet rentré, qui avait été présenté lors de la dernière CCA, concernait principalement le site d'accueil de l'école communale d'Ittre.

Montant subsidié : 1892,77 € . Ce montant servira à financer les travaux en cours ou déjà réalisés au sein du site de l'ECI. Il servira également à l'achat de petits jeux extérieurs/intérieurs pour les 3 autres sites.

Continuité de la réponse à l'appel à projet mené avec l'école et l'AP

- + soutien de l'AP pour l'achat de jeux extérieurs (500€)
- + Soutien du Comité scolaire pour l'achat d'un abri de jardin (à venir)
- + Soutien communal : réfection toiture + espace Hors pluie + armoires jeux et cartables
- + nouvelle réponse à concours « Brico » mené par l'école

Merci à tous pour cet investissement

Pour rappel également

Lors de la dernière réunion, il a été proposé de réfléchir ensemble à la mise en place de « mallettes » jeux, livres, activités ; tournantes, à présenter en réponse à l'appel à projets 2020. Nous nous y attellerons donc lors de la première CCA de 2020

9. Divers

Pôle enfance/petite-enfance:

Monsieur le Président souhaiterait connaître l'avis des animateurs au sujet de l'aménagement de la plaine de jeux située en face de la « Maison Chabeau » (la crèche sollicite la mise à disposition de tout l'espace). Une réflexion devrait également être menée à propos de l'espace « pétanque » (terrain communal) qui n'est plus du tout utilisé et qui pourrait être transformé à l'attention des enfants (appels à projets/subsides, ...)

La coordinatrice, Frédérique Joris Le Président de la CCA, Christian Fayt

P.V. DE LA REUNION DE LA CCA DU 18.12.2019

La réunion débute à 20 heures . Elle est présidée par Monsieur Christian Fayt.

Sont présents : C. Fayt, A. Olivier, R. Flandroy, F. Jolly, N. Poelaert, C. Piedboeuf-Boen, K. Verbeke, L. Dehoux, F. Walravens, P. Dedeurwaerder, J. Angïoi.

Excusés: M. Tronion, N. Joachim, N. Guillaume, A. Zanella, V. Tilmans, N. Lourtie, E. Jadot.

Secrétariat assuré par :F.Joris

1. Plan d'action annuel 2019/2020 - Approbation.

Le plan d'action annuel représente pour le Coordinateur ATL et pour la CCA une sorte de cahier des charges du travail à réaliser pour l'année.

Les 15 points définis lors de la réunion du 4 décembre dernier ont été repris dans le canevas à faire parvenir pour le 31 décembre 2019. Ce canevas du PAA ainsi que celui du RAA seront également présentés au Conseil communal pour information.

Le document finalisé a été envoyé aux membres en prélude à la réunion de ce jour.

Le courriel invitait les membres qui ne pouvaient être présents à faire part de leurs remarques, observations ou suggestions par retour mail.

A la demande d'un membre, il est apporté des précisions complémentaires sur l'objectif 6 : « dynamisation des périodes d'accueil simple ».

Un membre souhaite qu'une attention accrue soit apporté à la surveillance des espaces « toilettes » au sein de l'école libre d'Ittre ainsi qu'à la gestion des conflits entre enfants survenant lors des temps d'accueil. Il est précisé que cette demande est comprise au sein des objectifs 8 à 10.

Aucune remarque, demande d'ajout ou de modification n'ayant été formulée, tant en séance que par retour mail, le Plan d'Action Annuel est approuvé.

2. Programme CLE - Renouvellement de l'agrément 2020/2025 - Approbation

Notre commune d'Ittre en est à son 4ème programme CLE (3ème renouvellement). Le document complet, annexes comprises (documents relatifs à son élaboration, tableau de synthèse et tableau de formation des accueillant(e)s et du responsable de projet) doit être rentré à l'ONE pour le 1er février 2020. Il doit faire l'objet de l'approbation de la CCA et du Conseil communal (séance du 21 janvier).

Lors de la réunion du 4 décembre, il a été décidé d'intégrer 7 points au sein du programme CLE. Ceux-ci ont été détaillés au sein du CLE et ont été explicitement cités en page 4, sous le titre : « Outre ce qui a déjà été mis en place, ce qui devrait être réalisé afin d'apporter une réponse aux besoins révélés ».

Les besoins pertinents révélés par l'état des lieux sont, quant à eux, repris en synthèse en page 3, sous l'objectif général et principal poursuivi du CLE 2020-2025.

Cette synthèse à été réalisée sur base de la présentation PP projetée lors de la réunion du 4/12.

Le document finalisé a été envoyé aux membres en prélude à la réunion de ce jour.

Le courriel invitait les membres qui ne pouvaient être présents à faire part de leurs remarques, observations ou suggestions par retour mail.

Aucune remarque n'ayant été formulée, et aucun membre n'ayant de points à modifier ou à ajouter, tant en séance que par retour mail, le programme CLE 2020/2025 est approuvé.

3. Divers

Madame Dehoux lance un appel aux dons pour les soins d'une enfant de 14 ans atteinte d'un cancer rare, sœur ainée de 2 enfants qui sont scolarisés au sin de l'école libre d'Ittre.

Le président clôture cette réunion à 20 heures 30 par un verre de l'amitié accompagné de petites douceurs réalisées par les enfants à l'attention des membres. Il souhaite aux membres de belles fêtes de fin d'année et une année 2020 heureuse, belle et joviale.

La coordinatrice, Frédérique Joris Le Président de la CCA, Christian Fayt